

DOCUMENT D'OBJECTIFS

Site Natura 2000 FR8302014

Site de Teissières

Septembre 2011



Maître d'ouvrage

MEEDDAT – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne

Suivi de la démarche par : Sylvain MARSY, DREAL Auvergne
 Alexandre SUC, DDT Cantal

Opérateurs

Alter Eco & Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne

Rédaction du document d'objectifs

Coordination : Joël BEC (Alter Eco)

Rédaction : Joël BEC (Alter Eco), Marie-Claire REGNIER (CEN Auvergne)

Contribution au projet MAET : Marie-Claire REGNIER (CEN Auvergne)

Contribution à la Charte Natura 2000 : Marie-Claire REGNIER (CEN Auvergne), Joël BEC (Alter Eco)

Cartographie : Joël BEC (Alter Eco), Marie-Claire REGNIER (CEN Auvergne)

Contribution / Relecture : Romain LEGRAND (CEN Auvergne), Alexandre SUC (DDT Cantal), Sylvain MARSY (DREAL Auvergne)

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats (2009) : Jean-Paul FAVRE & Nicolas LOLIVE, CPIE de Haute-Auvergne

Données naturalistes : Alter Eco

Crédits photographiques

CEN Auvergne, Alter Eco

Référence à utiliser

BEC J. & REGNIER M.C., Septembre 2011 – Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation FR8302014, « site de Teissières », 96 pages. DREAL Auvergne. Alter Eco & CEN Auvergne.

SOMMAIRE

BIBLIOGRAPHIE	6
CARTES ET ANNEXES	8
PARTIE INTRODUCTIVE	9
1. PRESENTATION DU RESEAU NATURA 2000	9
2. CONTENU DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	10
PARTIE I : LE DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET SOCIO-ECONOMIQUE	13
1. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU SITE DE «TEISSIERES»	13
2. PRINCIPALES DONNEES ADMINISTRATIVES	15
3. OCCUPATION DU SOL ET ACTIVITES HUMAINES	21
4. DESCRIPTION DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE	27
PARTIE II : LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	41
1. ENJEUX ET OBJECTIFS	42
2. ACTIONS ENVISAGEES	45
3. LE BUDGET ESTIMATIF	71
4. LA CHARTE NATURA 2000	73
5. LES CONTRATS NATURA 2000	86
6. LES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES (MAE T)	87
ANNEXES	93

BIBLIOGRAPHIE

Traitements antiparasitaires :

- ALLARD M. & DODELIN C. (2005) – Elevage : lutter contre les parasites en préservant l'environnement – Fiche technique Parc naturel régional des boucles de la Seine normande, 6 p.
- CAROFF C. (2003) – Traitements anti-parasitaires du bétail, insectes coprophages et chauves-souris – l'envol des chiros n°7
- CABARET J. (2004) - Parasitisme helminthique en élevage biologique ovin : réalités et moyens de contrôle, INRA productions animales article 17.
- COLLECTIF (2002) – Les coprophages et la dégradation des excréments, les traitements antiparasitaires en espaces naturels – Revue Gardes n°46, Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.
- GUILLOTON J.A. & REGNIER M.C. (2005) – Cahier des charges pour le pâturage extensif en site Natura 2000 : recommandations liées aux traitements antiparasitaires du bétail, 3 p.
- Duval J. (1994) Moyens de lutte contre les parasites internes des ruminants – Agro Bio 370, 19 p.
- LUMARET J.P. (1997) – Utilisation des vermifuges et leur impact sur les invertébrés non-cibles : conséquence environnementales – Compte-rendu de la table ronde sur l'utilisation des vermifuges et leur impact sur l'environnement, rencontres annuelles du réseau Espace – Wégimont (Belgique) 20 p.
- LUMARET J.P. & KADIRI N. (1998) – Effets des endectocides sur la faune entomologique du pâturage, Bull des GTV n°3
- LUMARET J.P. (2001) – Influence des traitements antiparasitaires sur la faune des pâturages – Bulletin de la Société française de parasitologie
- NOBLET J.F. & WAGNER F. (traducteurs – 1998) – Ivermectine et chauves-souris (extraits) Bat News n°50, 2 p.
- WRATTEN S.D. & FORBES A.B. (1996) – Environmental assessment of veterinary avermectins in temperate pastoral ecosystems – Ann. Appl. Biol. 128 p

Traitements des charpentes :

- BOIREAU J. (2000) L'Envol des chiros SFEPM – N°1, 6 p.
- BLANT B. (2010) Produits de traitement de charpente supportés par les chauves souris, Fledermausverträgliche Holzschutzmittel - Centre de coordination Ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris - (Neuchâtel Suisse), 5 p.
- CREN MIDI-PYRENEES & GROUPE CHIROPTERES DE MIDI-PYRENEES (2009) – Traitement des charpentes, 4 p.
- Terre Vivante (1987) Traitement du bois attention danger ! 32 p.

Méthodologie, données générales :

- ARTHUR L. & LEMAIRE M.; 2009. Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope –Mèze (coll Parthénopé); MNHN Paris; 544p.
- BIOTOPE & Al.; 2008. Référentiel régional concernant les espèces de chauves-souris inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats/Faune/Flore. Catalogue de mesures de gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. DIREN Languedoc-Roussillon; 253p.

- BENEUX G., LEVRADOUX D. & DUBOS T.; 2008. Le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) en Corse: bilan de 3 années d'étude de ses territoires de chasse par suivi télémétrique. Symbiose 21, p41-49.
- Commission européenne (2000). Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE). Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 p.
- DIETZ C., HELVERSEN (von) O. & NILL D.; 2009. Encyclopédie des chauves-souris d'Europe et d'Afrique du Nord; biologie, caractéristiques, protection. Delachaux & Niestlé, Paris, 400p.
- DIREN Auvergne (2008). Natura 2000 en Auvergne, octobre 2008, 94 p.
- GRENIER E.(1992). Flore d'Auvergne. Ed. Soc. Linn. Lyon, 1992, 655 p.
- GODINEAU F. & PAIN D.; 2007. Plan de restauration des chiroptères de France métropolitaine, 2008-2012. SFEPM, Paris, 79p.
- Groupe Chiroptères SFEPM; 2007. Effectif et état de conservation des chiroptères de l'Annexe II de la Directive Habitats/Faune/Flore en France métropolitaine, bilan 2004. SFEPM, Paris, 31p.
- LA Documentation française (2002). Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. coll. « Cahiers d'habitat Natura 2000 », La documentation française
- LEGRAND R., BERNARD M. & T.; 2006. Recueil d'expériences: étudier, préserver les chauves-souris en Auvergne autour des bâtiments, des souterrains, des ouvrages d'art et des milieux naturels. CEN Auvergne & CSA; 128p.
- Livret FRANE, 2004, Les Chauves-Souris en Auvergne, 31 p.
- MARSY S., GIOSSA S. & BERNARD M.; 2011. Plan régional d'actions pour les chiroptères en Auvergne 2010-2013. DREAL Auvergne; 59p.
- MESCHEDE A. & HELLER K.-G. (2003) Ecologie et protection des chauves-souris en milieu forestier, Le Rhinolophe n°16, 248 p.
- MITCHELL-JONES A.J., BIHARI Z., MASING M. & RODRIGUES L. (2007), Protection et gestion des gîtes souterrains pour les Chiroptères, EUROBATS Publication Series N°2 (version française), 38 p.
- PENICAUD P.; 1999. Chauves-souris arboricole en Bretagne: typologie de 60 arbres gîtes et éléments de l'écologie des espèces observées. Le Rhinolophe 14, p37-68.
- ROUE S.Y. & BARATAUD M.; 1999. Habitats et activités de chasse des chiroptères menacés en Europe: synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice. Le Rhinolophe, volume spécial 2: p1-136.
- TERRAZ, L. et al (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, 71 p.
- TILLON L.; 2005. Gîtes sylvestres à chiroptères en forêt domaniale de Rambouillet (78) Caractérisation dans un objectif de gestion conservatoire. Diplôme EPHE. 106p.
- SCHROBER W. & GRIMMBERGER E.; 1991. Guide des chauves-souris d'Europe. Ed Delachaux & Niestlé, Lausanne, 223p.
- VALENTIN-SMITH, G. et al. (1998). Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 144 p.

CARTES ET ANNEXES

Liste des cartes

- Carte 1 : localisation générale du site de Teissières
- Carte 2 : limites du site
- Carte 3 : statuts d'inventaires et de protections réglementaires ou contractuelles
- Carte 4 : statuts fonciers
- Carte 5 : activités socio-économiques
- Carte 6 : Localisation des unités écologiques
- Carte 7 : Localisation des habitats naturels d'intérêt communautaire
- Carte 8 : Habitats d'espèces de l'Annexe II de la Directive Habitats
- Carte 9 : Localisation des actions de gestion
- Carte 10 : Localisation des actions d'étude

Liste des annexes

- Annexe 1 : Abréviations et acronymes
- Annexe 2 : Arrêté préfectoral de création du COPIL

PARTIE INTRODUCTIVE

1. PRESENTATION DU RESEAU NATURA 2000

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » codifiée par la Directive 2009/147/CEE et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en PS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

Natura 2000 en région Auvergne

En Auvergne, le réseau Natura 2000 est situé dans la zone continentale et comprend **95 sites** qui couvrent plus de **420 000 ha**, soit près de **14% du territoire régional** dont :

- 83 sites en ZSC au titre de la directive Habitats. Ils couvrent près de 4 % de la surface de la région Auvergne, soit plus de 96 000 ha.
- 12 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent près de 14% du territoire, soit plus de 360 000 ha.

2. CONTENU DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le **Document d'Objectifs** souvent appelé Docob, est à la fois un document d'orientation qui permet de planifier la gestion du site durant 6 années de mise en œuvre, mais il s'agit également de l'état initial du site afin de pouvoir procéder à une évaluation de son état de conservation à l'échéance de la mise en œuvre. Ce document permet d'intégrer les connaissances recueillies ou acquises tout au long des 18 mois de sa réalisation ainsi que les réflexions et échanges qui ont eu lieu avec les acteurs locaux. Pour ce faire, des groupes locaux de travail ont été organisés.

Le Docob est constitué :

- d'un diagnostic socio-économique et biologique,
- des objectifs sur lesquels les partenaires acceptent de s'engager,
- des actions de gestion qu'ils ont choisies de mettre en œuvre afin d'atteindre ces objectifs.

Ce document de synthèse, validé le 22 septembre 2011 par le Comité de Pilotage Local (COPIL), sera envoyé à ses membres et mis à la disposition du public aux mairies de Teissières-les-Bouliès, Vezels-Roussy, Leucamp.

Il sera également disponible auprès des services de la Direction Régionale de l'Environnement d'Auvergne (DREAL) et de la DDT Cantal.

Un second document sera élaboré et disponible uniquement auprès des services de l'Etat, il s'agit du **Document de compilation**. Ce document permet de consigner les données qui ont permis l'élaboration du Docob, et l'ensemble des documents élaborés tels que les comptes rendus des réunions, les documents de reconsultation du périmètre, les bulletins d'information...

FICHE D'IDENTITE DU SITE AU COURS DE LA REALISATION DU DOCOB :

Numéro d'identification du site Natura 2000 : **FR 8302014**

Nom du site Natura 2000 : **site de Teissières**

Date de transmission de la ZSC : **avril 2002**
flore » 92/43/CEE

Désignation du site au titre de : **Directive « Habitats, faune et**

Région : **Auvergne**

Département : **Cantal**

Communes : **Teissières-les-Bouliès, Vezels-Roussy, Leucamp**

Lieu dit : **Teissières**

Superficie du site Natura 2000 : **216 ha (SIG)**

Préfet coordinateur : **Préfet du Cantal**

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 : **voir l'Arrêté préfectoral n°2010-1288 du 16 septembre 2010** (en annexe 2)

Opérateurs : **Alter Eco et Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne**

PARTIE I : LE DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET SOCIO-ECONOMIQUE

1. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU SITE DE «TEISSIERES»

Localisation

Le site Natura 2000 de Teissières se situe au sud-ouest du département du Cantal, à environs 20 km au sud d'Aurillac. Il concerne 3 communes : Teissières-les-Bouliès, Leucamp et Vezels-Roussy. L'altitude y varie de 399 à 690 mètres.

La superficie totale du site d'étude est constituée de trois entités de 216 hectares.

Caractéristiques abiotiques et zones d'influence

Au niveau du climat, le site se situe encore dans la zone d'influence des perturbations océaniques en provenance de l'Ouest, qui se réactivent au contact des collines et des bas-plateaux de la Châtaigneraie. Les températures sont particulièrement clémentes, et s'il neige, la persistance au sol est faible et ne dure pas plus de quelques jours. Le site couvre un réseau hydrographique constitué de deux ruisseaux, celui du Maurs (le principal) et celui de Bioude, en rive droite (les deux sont affluents du Goul).

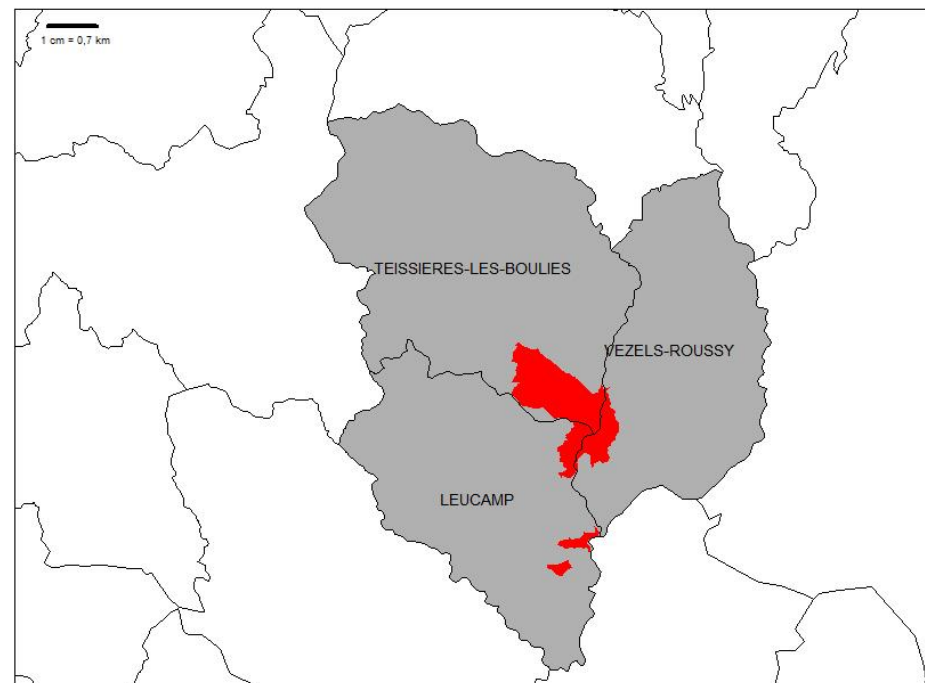
Le site est localisé sur une formation géologique principale, comportant quelques affleurements ponctuels de nature différente.

Le relief s'articule autour d'une vallée relativement étroite, peu sinueuse, aux versants très pentus (surtout rive droite) mais de faible hauteur.

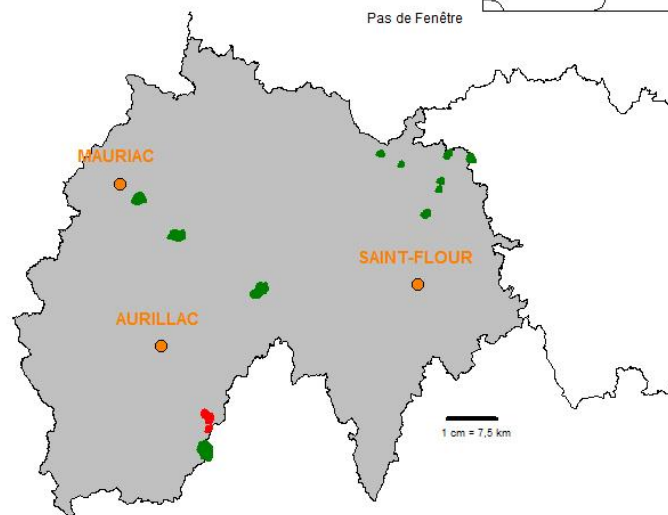
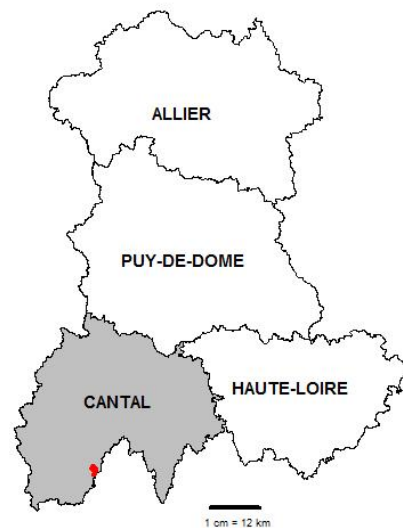
Tableau n°1 : données abiotiques

Données abiotiques	Quantification	Qualification	Source des données
Géologie	♦ 1 formation géologique pp^{ale} ♦ 1 type d'affleurement	♦ Grés-pélites de Plainecoste ♦ Microgranites et rhyolites	Carte géologique BRGM / Géoportail (Entraygues)
Climatologie	♦ Pluviométrie moy. annuelle : de 1200mm à 1400mm ♦ Tc° moy. mini : +2°C en janvier ♦ Tc° moy. maxi : +17°C en juillet	♦ Sub-océanique	Météo France / DDT15
Topographie	♦ Altitude minimale : 399m ♦ Altitude maximale : 690m	Vallée étroite, versants pentus	CEN Auvergne (IGN)
Hydrographie	♦ 2 ruisseaux 41.6 km	♦ R^{au} des Maurs et r^{au} de Bioude	CEN Auvergne (IGN + SIG)

CARTE 1 : LOCALISATION GENERALE



Pas de Fenêtre



Légende

- site FR8302014
- autres ZSC à chauves-souris du Cantal
- Préfecture et sous-préfectures du Cantal
- limites administratives (régions, départements, communes)

Réalisation : CEN Auvergne, Alter-Eco, juin 2011
Fonds : IGN Scan25 2002

2. PRINCIPALES DONNEES ADMINISTRATIVES

Les trois communes sont considérées comme rurales, car elles cumulent à elles deux moins de 2 000 habitants. L'évolution démographique des 3 communes est largement positive depuis le dernier recensement général de 1999. Teissières-les-Bouliès et Leucamp sont membres de la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy, alors que Vezels-Roussy adhère à la Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA).

Tableau n°2 : répartition du site Natura 2000 par commune

Commune	Surface communale	Surface en Natura 2000		Source des données
		Périmètre 2007	Périmètre d'étude	
Teissières-les-Bouliès	1 980 ha	90,07 ha (94%)	128,46 ha (59%)	Mairies
Vezels-Roussy	1 287 ha	5,05 ha (5%)	40,30 ha (19%)	
Leucamp	1 350 ha	0,8 ha (1%)	47,15 ha (22%)	
		95,92 ha	216,00 ha	

Tableau n°3 : données administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Source des données
Région	1	Auvergne	- Plan régional Biodiversité - Déclinaison régionale du Plan de restauration national « Chiroptères »	SIG / Conseil régional
Département	1	Cantal	/	SIG / Conseil Général
Communes	3	- Teissières-les-Bouliès - Vezels-Roussy - Leucamp	Aménagement du territoire communal notamment dans le site et dans la zone d'influence	SIG / mairies
Intercommunalités	2	- CC du Pays de Montsalvy - CABA	- Actions en faveur du développement touristique, de l'amélioration de l'habitat (OPAH), de la qualité des eaux (SPANC) - idem + charte paysagère (gestion de l'espace et de l'architecture ruraux)	SIG / mairies / Ccom (sites internet)
Pays	1	Pays d'Aurillac	Politiques en faveur de l'environnement, de l'accueil, du tourisme, de l'agriculture, de l'habitat	site internet
Habitants	548	Recensements intermédiaires et estimatifs	- Fréquentation des sites publics, sensibilisation et pédagogie - Rénovation des bâtis anciens	INSEE

CARTE 2 : LIMITES DU SITE

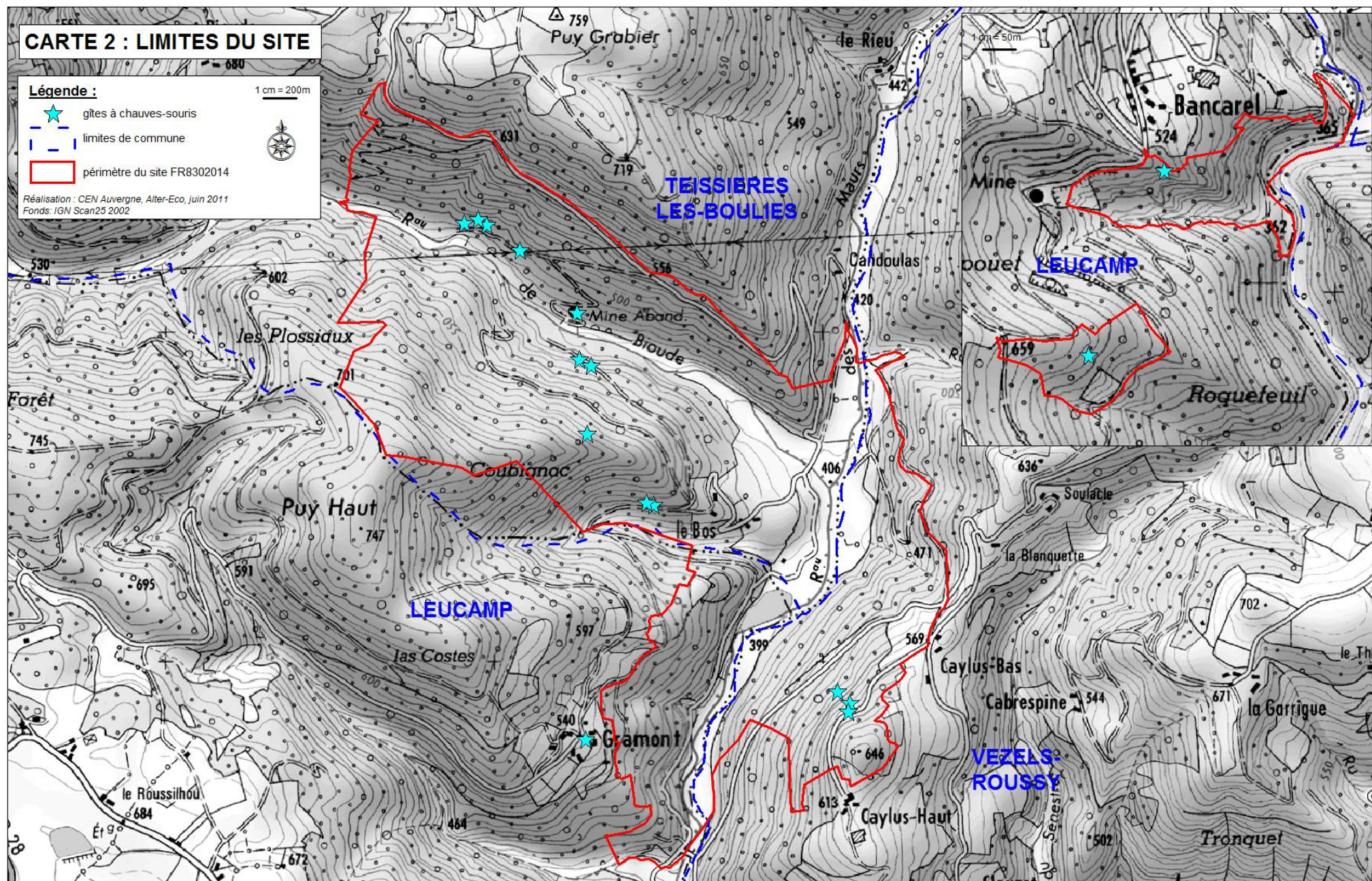
Légende :

-  gîtes à chauves-souris
-  limites de commune
-  périmètre du site FR8302014

1 cm = 200m



Réalisation : CEN Auvergne, Alter-Eco, juin 2011
Fonds : IGN Scan25 2002



DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR8302014
"TEISSIERES"



Tableau n°4 : inventaires, mesures réglementaires ou contractuelles relatives au patrimoine naturel

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Source des données
ZNIEFF	0	/	/	DREAL Auvergne / SIG
Sites inscrits ou classés	0	/	/	DREAL Auvergne / SIG
Site Natura 2000	1	♦ ZSC « Haute et basse vallée de la Truyère et du Goul » (fr7300874)	♦ Site à Loutre et Chabot	DREAL Auvergne / SIG
ENS	0	/	/	SIG / Conseil Général
Réserve de chasse / de pêche	0	/	/	Mairies / ACCA / AAPPMA
Documents d'urbanisme	RNU PLU	♦ Leucamp + Vezels Roussy ♦ Teissières-les-Bouliès	♦ urbanisation limitée ♦ classement en secteur naturel, à urbanisation très limitée ♦ possibilité de protection des zones humides / éléments structurants du paysage	DDT15 / mairies
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux	1	SDAGE Adour Garonne	Objectif de préservation de la qualité des eaux (superficielles et souterraines) et des zones humides, à l'échelle des bassins-versants (milieux fortement productifs en insectes) – maintien de pratiques agricoles raisonnées et des trames bocagères.	Agence de l'Eau Loire Bretagne
Schéma départemental de prévention des risques	1	Feux de forêt (aléa très faible) : Leucamp, Vezels-Roussy Mouvement de terrain (aléa très faible) : Leucamp	Destruction par l'incendie des habitats forestiers autour du gîte d'hivernage des chauves-souris	DDT15
Document de gestion sylvicole	17,23 ha	Leucamp (en cours d'élaboration – soumission été 2010)	gestion forestière durable, intégration des besoins vitaux des chiroptères	Mairies / ONF / CRPF
Schéma départemental des carrières	0	/	/	Mairies
Schéma éolien	0	/	/	Mairies

CARTE 3 : STATUT DE PROTECTION CONTRACTUELLE

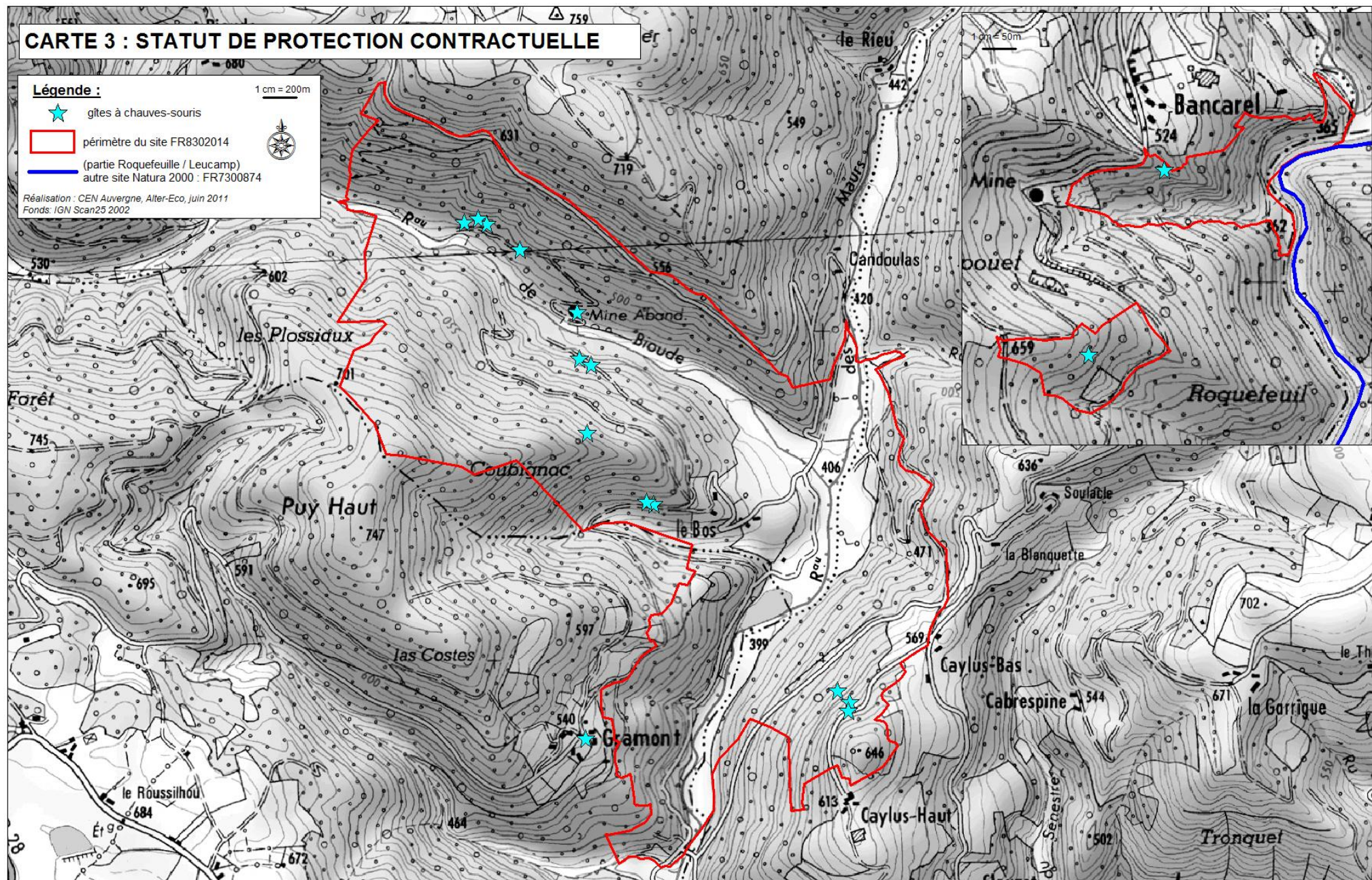
Légende :

- ★ gîtes à chauves-souris
- ▭ périmètre du site FR8302014
- (partie Roquefeuille / Leucamp)
autre site Natura 2000 : FR7300874

1 cm = 200m



Réalisation : CEN Auvergne, Alter-Eco, juin 2011
Fonds : IGN Scan25 2002



DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR8302014
"TEISSIERES"



Caractéristiques foncières

175 parcelles ont été dénombrées à l'intérieur du périmètre d'étude. D'assez grande superficie et linéaires sur les versants boisés du Brioude, leur taille se rétrécit et leur forme se diversifie en fond de vallée.

Tableau n° 5 : données foncières

Type de propriétés		Quantification		Surface (en ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000	sources
		Nb de parcelles comprises dans le site	Nb de propriétaires concernés			
Propriétés publiques	Propriétés d'établissement public	17	1	7,16	Foncier bâti ou non éligible à la contractualisation Natura 2000	Mairies
	Propriétés communales	2	1	18,34		
Propriétés privées	Biens de section	4	1	3,18		
	Propriétés privées	148	34	177,42		
	Propriétés d'entreprise	5	1	3,88		
	Autres*	/	/	6,02		

* autres surfaces cadastrées non numérotées : voies de circulation, délaissés routiers, rivières, etc.

CARTE 4 : STATUT FONCIERS

Légende :

-  gîtes à chauves-souris
-  périmètre du site FR8302014

1 cm = 200m

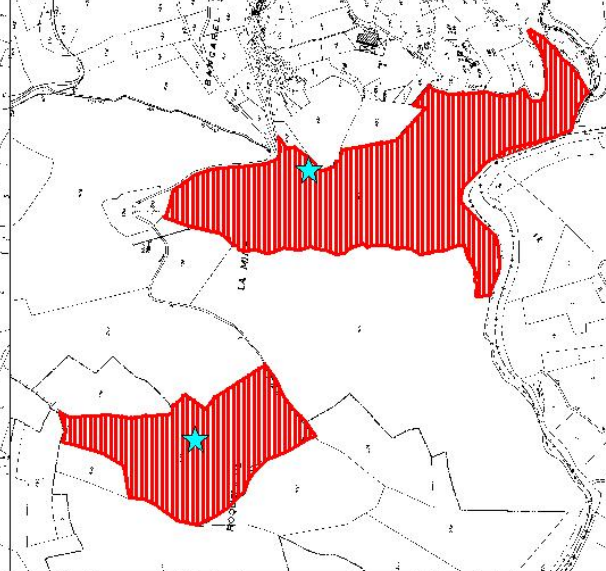


Statuts fonciers :

-  communal
-  établissement public
-  privé
-  section
-  société anonyme

Réalisation : CEN Auvergne, Alter-Eco, juin 2011
Fonds: IGN Scan25 2002

1 cm = 50m



DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR8302014
"TEISSIERES"



3. OCCUPATION DU SOL ET ACTIVITES HUMAINES

Agriculture

Le périmètre d'étude Natura 2000 intègre très peu de parcelles à usage agricole, pour un total de 22,78 ha (soit 10,5% du site) répartis entre 3 exploitations en filière bovin allaitant. Leur taille varie de 60 à 100 ha avec des chargements moyens à l'hectare peu élevés (0.9 à 1.1 UGB).

Deux de ces exploitations sont engagées dans la PHAE2.

La surface agricole concernée par le périmètre Natura 2000 est uniquement localisée en fond de vallée. Dans le talweg du Bioude, les prairies sont seulement fauchées, sans aucun amendement chimique. Les pratiques sont susceptibles d'évoluer à court terme, puisque l'exploitant concerné est en cessation d'activité. La reprise pourrait être assurée par son neveu.

Autour du Maurs, la surface agricole est constituée de pâtures, utilisées de fin mars à début novembre ; les secteurs les moins pentus sont fauchés, 1 à 2 fois par an. L'amendement est surtout organique (fumier), le recours au chimique étant occasionnel et/ou minime.

Sur le bétail, les habitudes de prophylaxie se traduisent par un traitement systématique de tout le troupeau à l'entrée à l'étable, et ensuite au cas par cas, au cours de la saison de pâturage.

Dans ces fonds de vallées agricoles, le maillage bocager est resté assez dense compte-tenu de la configuration du relief ; il est composé de haies simples de feuillus arborescents et arbustifs. Le linéaire bocager avoisine les 3,3 km au total.

Sylviculture et forêt

Le site Natura 2000 est caractérisé par une importante surface boisée : 175,37 ha. Les forêts couvrant les versants sont composées d'essences feuillues, incluant quelques essais de plantations de résineux dans le vallon du Bioude.

Les propriétés forestières de la commune de Leucamp, issues de la rétrocession des 80 ha de l'ancienne concession minière, ont été soumises au régime forestier durant l'été 2010. Un document d'aménagement forestier devrait être élaboré pour y préciser les objectifs sylvicoles. Les peuplements sont composés de feuillus et de pins. Le reste des parcelles forestières, sur Teissières-les-Bouliès et Vezels-Roussy, sont des propriétés privées. Elles sont exploitées à une échelle familiale, pour le bois de chauffage ; au cas par cas, quelques beaux fûts sont achetés par les scieries locales.

Carrières et mines

Le périmètre d'étude englobe tout ou partie de deux anciennes concessions minières de wolfram (minerai brut) ou tungstène (concentré obtenu après traitement), dont la présence dans le secteur fut découverte en 1910.

Sur Teissières, la mine fut exploitée de 1943 à 1958 alors que sur Leucamp, la période d'activité fut bien plus longue (de 1916 à 1959). De très gros volumes furent extraits des sous-sols, à partir de galeries, travers-bancs ou puits ; en 1956, la concession de Leucamp atteignait le 2^e rang de production française de tungstène,

après celle de Montmins dans l'Allier. En 1983, le BRGM y repris les prospections jusqu'à y renoncer totalement en 1996. En 1997, les 80 ha de la concession sont mis en sécurité avant leur rétrocession à la commune. Sur quelques 60 ouvrages, ils ne restent plus que 14 galeries accessibles.

Sur Teissières, l'historique de la concession est très peu renseignée mais sur place, toutes les installations et les ouvrages liés au traitement, à l'acheminement, au stockage et à l'extraction du minerai brut sont encore présents, plus ou moins ruinés. Certains puits ou galeries sont partiellement effondrés, mais les ouvrages subsistants abritent localement les plus gros effectifs en hibernation de chauves-souris du département.

La mise en sécurité des ouvrages résiduels sur Leucamp est à revoir, dans un double objectif de sécurisation du site (surtout la galerie de Roquefeuil) et de préservation des chauves-souris hibernantes (possibilité de contrat Natura 2000). Sur la concession de Teissières, la mise en sécurité réglementaire sera soumise à évaluation des incidences Natura 2000 et par ce biais, devra impérativement prendre en compte l'objectif de préservation des galeries abritant des chauves-souris en hibernation : absence de fermeture totale ou de foudroyage des galeries occupées par les chiroptères en hiver, aménagement d'accès adaptés aux animaux, période de travaux garantissant la tranquillité du site en hiver, éventuelles mesures compensatoires (mares forestières, rétrocession à la commune...).

Urbanisation et aménagement

Le périmètre du site intègre seulement 4 bâtiments, au lieu-dit du Bos. Il s'agit de constructions anciennes à usage d'habitation, potentiellement favorables aux chauves-souris en temps que gîtes de transit sur leur territoire de chasse, en période estivale.

Production et transport d'énergie

Une ligne THT traverse une partie du périmètre Natura 2000, un peu au-dessus de l'ancienne concession de Teissières. En 2009, des travaux de renforcement des pylônes et de remplacement des câbles ont été effectués. Une ligne MT est également présente, au niveau de la confluence du ruisseau de Bioude avec le ruisseau du Maurs. La végétation est régulièrement entretenue sous le passage de ces 2 lignes.

Réseau routier

Deux routes communales traversent la partie sud-est du site Natura 2000, au niveau de la vallée du Maurs ; elles permettent de relier les 3 communes par ce point bas. La route de Teissières / étang du Maurs fait la limite nord du site au niveau du vallon de Brioude. Elles semblent assez fortement fréquentées au printemps et à l'été par les habitants et visiteurs (attractivité des aménagements de l'étang du Maurs), ce qui n'est pas le cas le reste de l'année.

Activité cynégétique et pêche

L'ensemble du site fait l'objet d'une gestion cynégétique assurée par les ACCA locales. Les espèces chassées sont principalement le sanglier, le chevreuil et le faisan d'élevage ; plus ponctuellement sont tirés lièvres et cerfs. L'escarpement du secteur n'en rend pas la fréquentation aisée.

Côté pêche, le ruisseau du Maurs est pêché pour la truite et l'étang pour le poisson blanc ; la fréquentation ne semble pas particulièrement importante.

Tourisme et autres loisirs

Les 3 communes disposent de quelques hébergements touristiques (classés gîtes de France ou non classés) sur leur territoire ; leur capacité d'accueil (une centaine de lits) reste modeste en raison de leur position excentrée par rapport aux grands sites d'attraction touristiques du Cantal et de l'Aveyron.

Le périmètre Natura 2000 n'intègre pas de sentier de randonnée balisé ; néanmoins, certains chemins forestiers ou chemins d'exploitation sont occasionnellement fréquentés par les habitants pour des balades familiales (ex. de l'étang du Maurs à Gramont, chemin d'accès à la mine de Teissières).

Le principal équipement touristique du secteur est localisé sur l'étang du Maurs, autour duquel les activités de plein-air se développent : pêche, balade (tour du lac), pique-nique, baignade. Une aire de stationnement et un bloc sanitaire permettent l'accueil du public ; des panneaux présentant la faune et la flore de l'étang s'échelonnent le long des berges, à intervalles réguliers. Un espace paysager planté d'essences ornementales fait office de « parc public » pour les jeux et le repos des visiteurs.

Ce site est géré par la Communauté de communes du Pays de Montsalvy ; la précédente intercommunalité avait le projet de développer la capacité d'accueil autour du site : création d'une aire d'accueil des camping-cars, d'un terrain de camping – caravanning équipé de quelques chalets en location.

En parallèle, au centre-bourg de Leucamp a été aménagée la « Maison des Mineurs de la Châtaigneraie » en 2002 : il s'agit d'un espace d'exposition visuelle et auditive retraçant de manière détaillée toute l'histoire et la vie locale à l'époque des mines. L'entrée étant libre et non surveillée, il est difficile d'en estimer la fréquentation annuelle (selon la municipalité, env. 200 pers./an). L'espace muséographique est jumelé avec un itinéraire de promenade extérieur de 6km (env.1h30) au départ du bourg, qui permet d'accéder au site de l'ancienne mine.

Tableau n°6 : données liées aux activités humaines (1/3)

Activités humaines	Code FSD - activités	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Source des données
Agriculture	102	22,78 ha	Prairies pâturées et fauchées en proportion variables selon les années 5,32 ha seulement fauchés.	Territoire de chasse des chauves-souris (production d'insectes) Favorable si non précoce ou trop fréquente	SIG / Adasea15 / agriculteurs
	120		Fertilisation minérale et organique, apports calciques	Défavorable si intensification	
	140		Pâturage bovin	Favorable si extensif	
Sylviculture	160 - 161	158,14 ha	Forêt privée Bois de feuillus peu exploités (bois de chauffe) et plantations d'épicéas	Favorable si maintien des feuillus, absence de coupe rase importante en surface, maintien de vieux arbres (morts, à cavités ou fissurés)	SIG / mairies / ONF /CRPF
		17,23 ha	Forêt soumise en cours d'élaboration de document d'aménagement		

Tableau n°6 : données liées aux activités humaines (2/3)

Activités humaines	Code FSD - activités	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Source des données
Carrières, mines	330	2 concessions	14 anciennes galeries d'extraction de wolfram	Gîtes d'hivernage des chauves-souris. Mise en sécurité des galeries : préserver l'accès aux gîtes pour les chauves-souris, ne pas y modifier les conditions (tc°/hygrométrie), permettre la poursuite du suivi.	Mairies
Réseaux de communication	507	1 pont routier	ouvrage en béton	Gîtes d'hivernage potentiels (genre <i>Myotis</i> notamment) si gîte artificiel mis à disposition	CEN Auvergne + Alter Eco (IGN)
	502	41 km R.C	fréquentation faible	Neutre. Risque faible de mortalité de chauves-souris par collision routière	
Transports d'énergie	511	2 lignes	1 haute tension 1 moyenne tension	inconnu	CEN Auvergne + Alter Eco (IGN)
Activité cynégétique	230	3 ACCA	Zone très fréquentée pour la chasse car offrant de bonnes ressources en gibier (chien courant +battues)	Neutre sauf risque de fréquentation des galeries en période hivernale + dérangement si activité bruyante régulière à proximité des gîtes.	Mairies / ACCA
Pêche	220	1 AAPMA	Pêcheurs individuels à la truite (à la mouche ou au vers)	Neutre	Mairies
Tourisme	622	1 boucle de randonnée 2 chemins forestiers	Promenade autour du lac Promenade en forêt	Neutre sauf risque de fréquentation des galeries en période hivernale + dérangement si activité bruyante régulière à proximité des gîtes.	Mairies / CEN Auvergne + Alter Eco
	623	?	véhicules motorisés sur chemins forestiers et sur le site de l'ancienne mine de Teissières (terrain d'entraînement / jeux non officiel)		

Tableau n°6 : données liées aux activités humaines (3/3)

Activités humaines	Code FSD - activités	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Source des données
Tourisme	629	1	Site de l'étang du Maurs : baignade, pique-nique, aire pour camping-cars	Neutre à défavorable : - rejets du plan d'eau dans le ruisseau du Maurs (risque dégradation qualité physico-chimique) - risque de dysfonctionnement des installations de traitements des eaux usées (bloc sanitaire) si extension capacité d'accueil - urbanisation, imperméabilisation du fond de vallée si extension - aménagement paysager : risque d'espèces horticoles envahissantes	Mairies / CEN Auvergne + Alter Eco

CARTE 5 : ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES

Légende

 périmètre du site FR8302014

Infrastructures et équipements touristiques :

 routes

 étang du Maurs

Usages du sol :

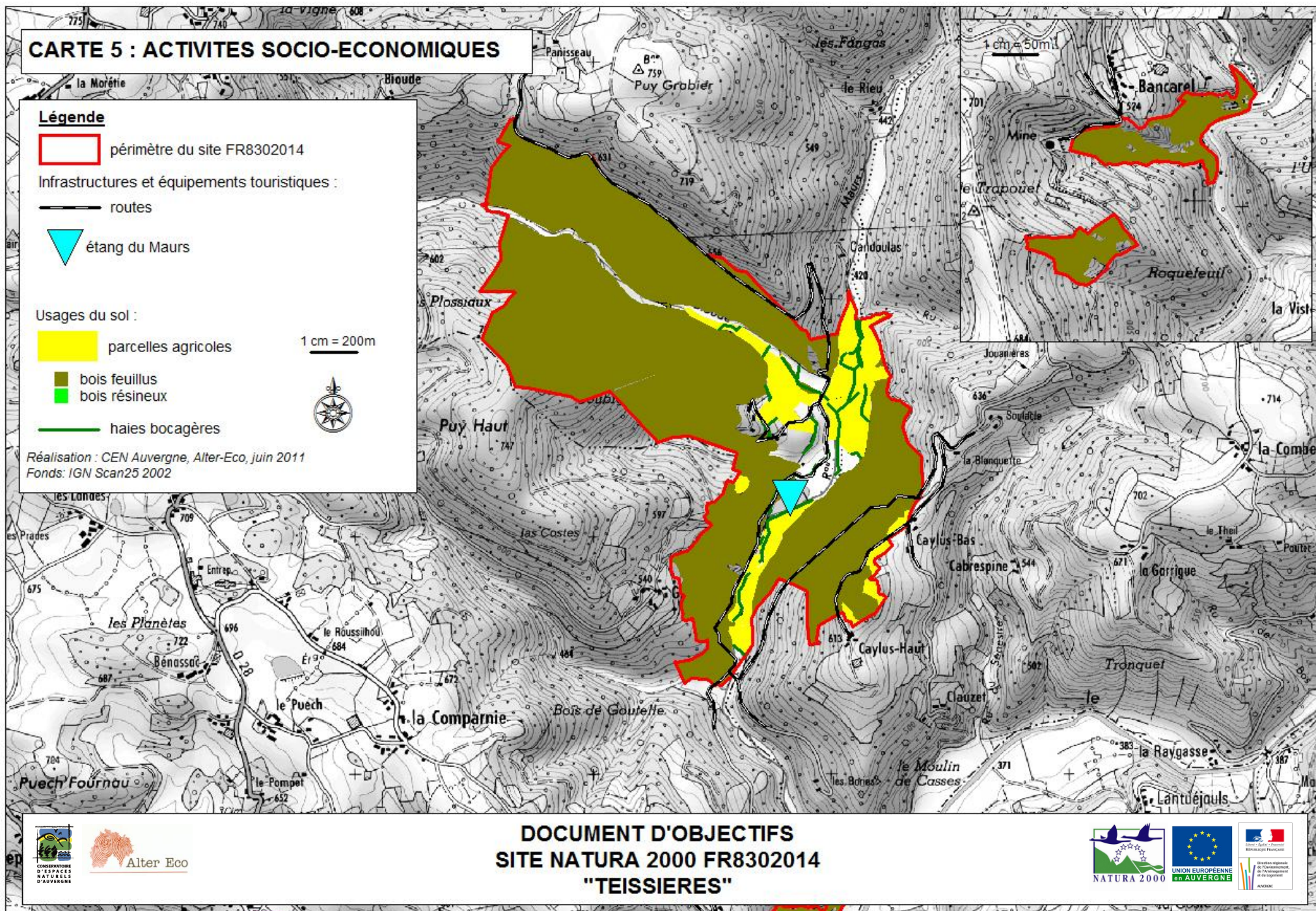
 parcelles agricoles

1 cm = 200m

 bois feuillus
 bois résineux

 haies bocagères

Réalisation : CEN Auvergne, Alter-Eco, juin 2011
Fonds : IGN Scan25 2002



DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR8302014
"TEISSIERES"



NATURA 2000

UNION EUROPÉENNE

en AUVERGNE

4. DESCRIPTION DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE

Les habitats naturels et les espèces remarquables

La cartographie des habitats a été réalisée en 2006 par le CPIE dans le cadre du programme Chanes (données référence). Malgré le doublement de la superficie du site (de 96 à 216 ha) aucune cartographie complémentaire n'a été effectuée durant la phase d'élaboration du Docob, l'essentiel des habitats présents étant de même nature que ceux du périmètre initial. Néanmoins, une action d'approfondissement des connaissances devra être conduite par l'opérateur désigné pour porter le Docob.

Les habitats forestiers sont dominants sur le site (75%) essentiellement sous forme de chênaies sessiflores (41,53 ha, 41% du site initial) sur le versant à l'adret du ruisseau de Bioude, alors qu'en face s'étend une hêtraie atlantique en mélange de Chênes. Sur le versant du ruisseau du Maurs, sous Caylus comme sous Gramont, la chênaie sur sols maigres se mélange à la châtaigneraie. Des habitats prairiaux se développent en fond de vallon sous forme de prairies humides (prairies à molinie) ou de prairies mésophiles dès qu'on s'élève aux abords du hameau du Bos ; elles laissent encore se développer des alignements arborés discontinus dont un reliquat de forêts alluviales à Aulnes et Frênes le long du ruisseau de Bioude et du Maurs.

Sur l'extension de Leucamp, les surfaces sont majoritairement forestières (chênaie acidiphile) mais la proportion de landes sèches augmente nettement, grâce aux surfaces localisées autour de la barre rocheuse qui limite le site au Nord.

Tableau n°7 : liste des habitats présents sur le site initial (typologie CORINE Biotopes)

Habitats naturels et semi-naturels	Code CORINE Biotopes	Quantification (ha)	Pourcentage du site (quand > à 1%)	Origine des données Structures ressources
Eaux douces	22.1	0,29	-	DREAL Auvergne (cartographie CHANES) – CPIE Haute Auvergne 2006-
Landes subatlantiques à Genets et Callune	31.22	0,31	-	
Fourrés	31.8	1,41	1,47%	
Landes médio-européennes à Cytisus scoparius	31.841	0,79	-	
Prairies acides à Molinies	37.312	1,37	1,43%	
Pâtures mésophiles	38.1	10,23	10,66%	
Prairies à fourrage des plaines médio-européennes	38.2	6,58	6,86%	
Hêtraies atlantiques acidiphiles	41.12	4,89	5,1%	
Hêtraies neutrophiles	41.13	91,15	22,05%	
Chênaies-charmaies	41.2	0,51	-	
Chênaies acidiphiles	41.5	41,53	43,29%	
Bois de bouleaux, plaine et collines	41.B1	0,07	-	
Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	44.3	2,22	2,31%	
Bois tourbeux de Pins sylvestres	44.A2	0,05	-	
Prairies sèches améliorées	81.1	1,4	1,46%	
Alignements d'arbres	84.1	0,85	-	
Parcs	85.1	1,5	1,56	
villages	86.2	0,12	-	
Terrains en friche	87.1	0,04	-	
Zones rudérales	87.2	0,58	-	
		95, 92	100 %	

Le site (dans sa dimension initiale) est concerné par 4 habitats d'intérêt européen, représentant 9,16 % de la surface totale du périmètre initial (8,79 ha). Il s'agit principalement d'habitats forestiers (forêts rivulaires, hêtraies acidiphiles) et pré-forestiers (landes sèches européennes) ainsi que d'un reliquat de prairie humide. Seules les forêts alluviales à Aulnes et Frênes sont d'intérêt prioritaire (2,22ha soit 2,33% du périmètre initial).

LOCALISATION DES UNITES ECOLOGIQUES

CARTE N°6

Légende:

— Périmètre Natura 2000 (212,19 ha)

◆ Gîtes à chauves-souris

Habitats naturels (Code CB)

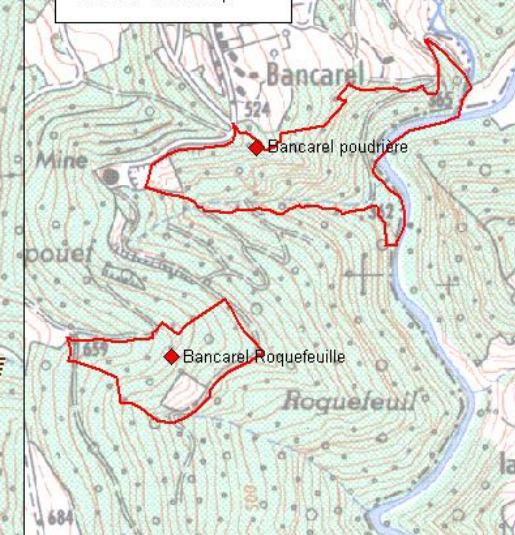
- 22.1 Eaux douces
- 31.22 Landes subalpines à Genêts
- 31.8 Fourrés
- 31.841 Landes médio-européennes à Cytisus
- 37.312 Prairies acides à Molinie
- 38.1 Prairies mésophiles
- 38.2 Prairies à fourrage des plaines
- 41.12 Hêtraie atlantique acidiphile
- 41.2 Chênaies-charmaies
- 41.5 Chênaies acidiphiles
- 41.23 Frênaies-chênaies subatlantiques
- 41.B1 Bois de Bouleaux des plaines
- 44.3 Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières
- 81.1 Prairies sèches améliorées
- 84.1 Alignements d'arbres
- 85.1 Parcs
- 86.2 Village
- 87.2 Zones rudérales
- Périmètre étendu non cartographié

Fond: Scan25, IGN, 2001 - Echelle 1/10 000
 Réalisation: Alter Eco, CEN Auvergne, août 2011
 Source: DREAL, Programme CHANE 2006
 & Alter Eco



0 250 500
 mètres

Secteur Leucamp



DOCUMENT D'OBJECTIFS SITE NATURA 2000 FR8302014 "TEISSIERES"



Tableau n°8 : liste des habitats de l'annexe I de la Directive 92/43 (typologie Natura 2000)

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le périmètre initial (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site initial	Structure	Fonctionnalité	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données Structures ressources
Landes sèches européennes	4030	0,31 ha (0,32 %)	Végétation vivace herbacée haute	Territoire de chasse	Inadéquat	Inadéquat	DREAL Auvergne
Prés humides et bas-marais atlantiques acidiphiles	6410	1,37 (1,43)	Végétation hygrophile haute	inconnues	Inadéquat	Inadéquat	(cartographie CHANES – CPIE Haute-Auvergne)
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	9120	4,89ha (5,0%)	Hêtraies installées sur des sols pauvres en éléments minéraux et acides	Gîtes potentiels, territoire de chasse	Favorable	Inconnu	Fiches "Habitats" des cahiers d'habitats Natura 2000
Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	91E0	2,22 ha (2,31 %)	Forêts occupant le lit majeur des cours d'eau	Territoire de chasse	Inadéquat	Mauvais	

(1) Nom d'après l'annexe I de la Directive 92/43

La flore

Ce site présente une faible diversité floristique liée à l'homogénéité de sa couverture forestière et à l'état de dégradation des prairies hygrophiles, au niveau de la plaine du ruisseau du Maurs ; aucune espèce végétale remarquable n'y a été recensée pour l'instant.

LOCALISATION DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

CARTE N°7

Secteur Leucamp

Légende:

 Périmètre Natura 2000 (212,19 ha)

 Gîtes à chauves-souris

Habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaire

-  4030 Landes sèches européennes
-  6410 Prés humides et bas marais acidiphiles atlantiques
-  9120 Hêtraies Chênaies collinéennes à Houx
-  91E0 Aulnaie Frênaie de rivières à eaux rapides
-  Habitats naturels non communautaires

Fond: Scan25, IGN, 2001 - Echelle 1/10 000

Réalisation: Alter Eco, CEN Auvergne, août 2011

Source: DREAL, Programme CHANE 2006
& Alter Eco



0 250 500
mètres

DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR8302014
"TEISSIERES"



La faune

Ce site Natura 2000 a été désigné pour les chauves-souris. En 2011, 8 espèces différentes ont été identifiées dans ce site éclaté entre 2 ensembles miniers (mines du Bos et de Caylus ; mine de Bancarel) uniquement en période hivernale avec un effectif moyen de 100 individus sur les deux dernières années de contrôles hivernaux (2009 & 2010). Les captures au filet et les écoutes ultrasonores réalisées permettent d'étendre le cortège d'espèces à 3 taxons supplémentaires et de préciser l'espèce d'Oreillard qui restait indéterminée lors des contrôles hivernaux (faute de mensuration possible à cette saison). Ce sont donc 11 espèces connues qui fréquentent le site en période hivernale.

Il existe une faible fluctuation interannuelle du cortège hibernant qui oscille toujours autour de 6 à 7 espèces sur la dernière décennie, en rapport avec les dates de visites qui suivent d'éventuels coups de froid, ces derniers précipitant les taxons arboricoles dans les galeries mieux tempérées que les cavités des arbres. Le Petit Rhinolophe est l'espèce la plus représentée sur le site (65% des effectifs en moyenne) avec un partage équitable des effectifs entre Teissière (33 inds en 2009) et Leucamp (38 inds la même année), notamment grâce à la contribution d'une galerie dans chaque site qui héberge au moins 60% de l'effectif de chaque mine. On notera une belle régularité de ses effectifs hibernants particulièrement sur Leucamp: 23 inds en 2002, 21 en 2004, 38 en 2009, 23 en 2011.

Cet ensemble de gîtes hypogés constitue le premier site d'hibernation départementale pour le Petit Rhinolophe et le second pour le Grand Rhinolophe (effectif moyen de 30 inds.). Cette forte présence témoigne de l'existence de gîtes de reproduction localisés dans les environs qui n'ont pas encore été découverts, sachant par ailleurs que la vallée du Goul proche possède une importante méta population de rhinolophidés aussi bien dans sa partie médiane qu'aval. Le reste du cortège, d'affinité plus forestière (Murin de Natterer, Grand Murin, Barbastelle, Murin à moustaches, Oreillard roux.) atteste d'un état de conservation des peuplements arborés positif pour les chiroptères.

Les données proviennent de contrôles des gîtes effectués en hiver par les naturalistes d'Alter Eco et du CEN Auvergne, ainsi que de données provenant de captures aux filets effectuées en 2000 (Bec & Al) et 2010 (Bec, Darnis & Régner) dans les alentours des anciens bâtiments et d'écoutes ultrasonores déployées aussi bien près du plan d'eau du Maurs que du vallon de Bioude. L'intérêt chiroptérologique du site est attesté depuis 2001 (Alter Eco). Néanmoins, il faut attendre la fin de la décennie pour que les comptages soient représentatifs de la richesse et de la diversité du site, la totalité des cavités étant alors connue et suivie.

Figure 1 : évolution comparée des effectifs hivernaux du Petit Rhinolophe entre 2001 et 2011 – Site de Teissière/Leucamp

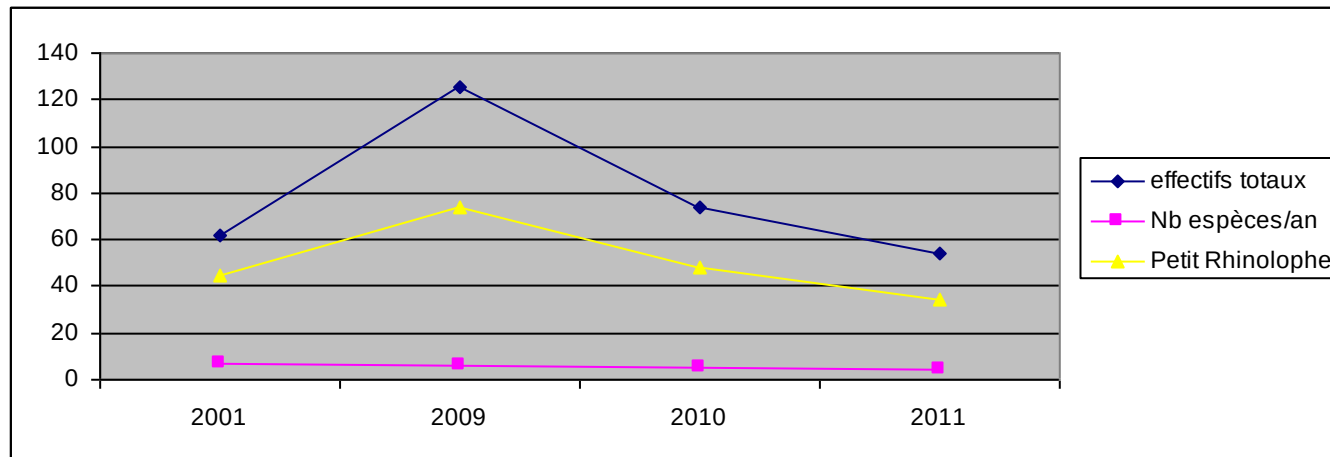


Tableau n°9 : liste des chauves-souris justifiant la désignation du site (annexes II –en gras- et IV de la Directive 92/43)

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le site (en gras les Annexes II)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (<i>nombre d'individus</i>)	Habitat de l'espèce	Statut*	Population relative (1)	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données Structure ressources
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	1303	43-71	prairie, forêt, bâtiment, mine	H	D	Favorable	Inadéquat	Alter Eco & CEN Auvergne
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	1304	20-34	forêt, bâtiment, mine	H	D	Favorable	Inadéquat	
<i>Nyctalus Leisleri</i>	Nyctale de Leisler	1331	0-1	Forêt, rivière	E	D	Inconnu	Favorable	
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	1327	0-1	Forêt, prairie, bâtiment	H	D	Inconnu	Favorable	
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	1314	0-1	forêt, rivière, ponts, mine	H	D		Favorable	
<i>Myotis mystacinus /brandtii</i>	Murin à moustaches/ de Brandt	1330-1320	0-1	forêt, prairie, bâtiment, mine	H	D		Inconnu	
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	1322	4-13	forêt, bâtiment, mine	H	D		Inconnu	
<i>Myotis myotis / blythii</i>	Grand / Petit murin	1324 / 1307	0-1	forêt, bâtiment, mine	H	D		Favorable	
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	1329	1-3	forêt, prairie, bâtiment, mine	H	D		Inconnu	
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	1309	1-2	Forêt, prairie, bâtiment	H	D		Favorable	
<i>Barbastellus barbastella</i>	Barbastelle d'Europe	1308	0-1	forêt, bâtiment, mine	H	D		Inadéquat	

- H : Hibernation, R : Reproduction, E : Estivant.
- (1) : population relative par rapport à la population de l'aire biogéographique ; D: non significative

Tableau n°10 : description des gîtes d'hibernation

Commune	Dénomination	Concerné par le site	Longueur en mètres	Propriété	Aménagements actuels	Effectif maximum de Chauves-souris	Nombre d'espèces maximum
Leucamp	commune	Oui	250	Section	fermeture sommaire	29	6
Leucamp	poudrière	Oui	80	section	fermeture sommaire	20	3
Teissière	4	Oui	300	Privé	aucun	15	4
Teissière	6	Oui	206	Privé	aucun	3	2
Teissière	7	Oui	-	Privé	aucun	1	1
Teissière	10	Oui	50	Privé	aucun	5	3
Teissière	11	Oui	10	Privé	aucun	5	1
Teissière	12	Oui	155	Privé	aucun	6	4
Teissière	33	Oui	118	Privé	aucun	14	5
Teissière	34	Oui	16	Privé	aucun	2	2
Teissière	descenderie	Oui	34	Privé	aucun	34	2
Teissière	bâtiment	oui	-	Privé	aucun	1	1
Vézels-Roussy	1	Oui	57	Privé	aucun	11	6
Vézels-Roussy	2	Oui	19	Privé	aucun	5	4
Vézels-Roussy	3	oui	59	Privé	aucun	6	2

Planche 1, contexte général du site

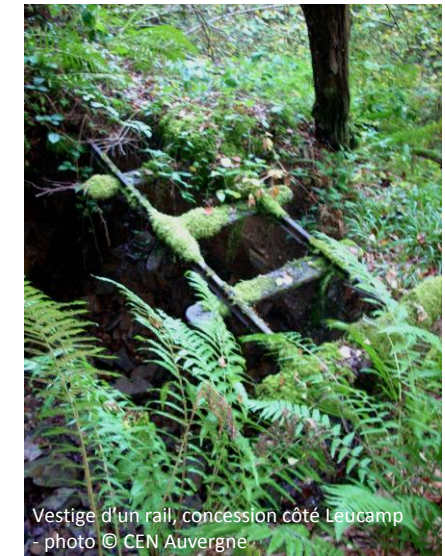
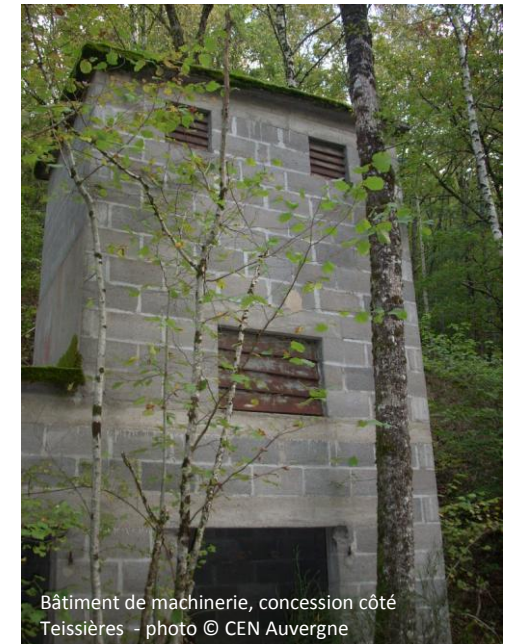


Planche 2, les chauves-souris du site

Barbastelle d'Europe
photo © CEN Auvergne



Intérieur d'une galerie, lors d'un suivi hivernal des
chauves-souris - photo © CEN Auvergne



Grand rhinolophe
(longueur du corps : 8 à 11 cm)
photo © CEN Auvergne



Petit rhinolophe
(longueur du corps : 3.5 à 4.5 cm)
photo © Y. GEAY

Grand / Petit murin
photo © CEN Auvergne



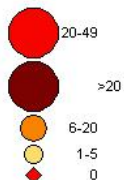
HABITATS D'ESPECES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITAT

CARTE N°8

Légende:

-  Périmètre Natura 2000 (212,19 ha)
-  Principaux habitats d'espèce des chauves-souris
-  Habitats de la Loutre d'Europe et des chauves-souris

Chauves-souris
effectif maximum par gîte



Fond: Orthophotoplan, IGN, 2001 - Echelle
Réalisation: Alter Eco, août 2011 1/10 000
Source: Alter Eco & CEN Auvergne

0 250 500
mètres

Secteur Leucamp

Bancarel poudrière

Bancarel Rodièreville

Caylus 3

Caylus 2

Caylus 1

DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR8302014
"TEISSIERES"



Une espèce supplémentaire de l'Annexe II de la Directive Habitats fréquente le site, il s'agit de la Loutre d'Europe, dont la présence est attestée au moins depuis 2008, et pour laquelle des indices ont été collectés en 2011 en aval du plan d'eau du Maurs (épreintes).

Connecté à la rivière le Goul où l'espèce est bien installée (et concernée par un autre SIC – voir par ailleurs) le ruisseau du Maurs est sans doute plutôt utilisé lors de la survenue de proies disponibles en nombre au niveau du plan d'eau comme le signalent la consommation de batraciens au printemps.

Tableau n°11 : Liste des autres espèces animales justifiant la désignation du site (annexe II de la directive 92/43)

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (<i>nombre d'individus</i>) dans le site	Habitat de l'espèce	Statut	Population relative (2)	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données Structure ressources
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	1355	1	Milieu aquatique dulcicole (espèce très ubiquiste)	R	D	Favorable	Favorable	Alter Eco 2011; Fiches « Habitat » Natura 2000

(1) Nom d'après l'annexe II de la Directive 92/43

(2) Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

L'avifaune du site n'a fait l'objet d'aucun inventaire spécifique mais son caractère sauvage, boisé et encaissé pourrait en faire un site d'importance pour les oiseaux, notamment certains rapaces inféodés au contexte forestier (Bondrée apivore) ou qui trouveraient sur les plateaux alentours des sites de chasse originaux (Circaète Jean-le-blanc, Aigle botté...). Il appartiendra à l'opérateur du Docob d'inventorier ces espèces, en commençant par confirmer la présence des deux seules espèces qui ont été contactées durant la phase d'élaboration. Il s'agit notamment du Faucon pèlerin, qui a été observé au dessus d'une falaise rocheuse en aval de Leucamp ; des reliefs de repas étaient déjà connus sur l'arrête rocheuse qui surplombe la poudrière. Ces indices traduisent une fréquentation assidue, alors que les couples connus les plus proches sont à près de 5 km.

Tableau n°13 : liste des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le site	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (<i>nombre d'individus</i>)	Habitat de l'espèce	Statut	Population relative	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données Structure ressources
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	A 103	Non déterminé	Falaise	H, R	Inconnu	Inconnu	Non disponible	Alter Eco
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	A 236		Forêt	H, R				

Tableau n°14 : tableau récapitulatif des données

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Habitats de l'annexe II de la Directive Habitats 92/43	4 (8,79ha)	-Landes sèches européennes -Prés humides et bas-marais atlantiques acidiphiles -Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> -Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	CPIE 2006
Espèces animales de l'annexe II de la Directive Habitats 92/43	5	Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) Grand/Petit murin (<i>Myotis myotis/Blythi</i>) Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>), Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	Alter Eco & CEN Auvergne
Espèces animales de l'annexe I de la Directive Oiseaux 79/409	2	Oiseaux patrimoniaux dont la reproduction est probable ou certaine sur le site : Faucon pèlerin, Pic noir	Alter Eco
Espèces animales de l'annexe IV de la Directive Habitats 92/43	7	Noctule de Leisler (<i>Nyctalus Leisleri</i>), Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentoni</i>), Murin à moustaches (<i>Myotis mystacinus/brandti</i>), Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>), Oreillard roux (<i>Plecotus auritus</i>), Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>), Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)	Alter Eco & CEN Auvergne
Autres espèces animales chassées	+3	Renard, chevreuil, sanglier...	CEPA & ACCA
Autres espèces animales pêchées	+3	Truite fario, Vairon, Loche...	Fédération de pêche du Cantal

PARTIE II : LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Pour rappel, la directive Habitats a pour objectif de « favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ».

La préservation des habitats et des espèces constitue donc l'objectif premier du présent document. Cette préservation doit passer par le maintien des activités présentes sur le site Natura 2000 concerné, dans les limites de compatibilité avec la conservation du patrimoine naturel qu'il accueille. Pour cela, des objectifs déclinés sur 2 niveaux permettent d'aboutir à des actions précises, en lien avec les activités concernées.

Les actions envisagées sont détaillées dans les fiches actions au paragraphe suivant. Les objectifs de développement durable sont déclinés en trois niveaux de priorité :

- *** priorité forte
- ** priorité moyenne
- * priorité faible

1. ENJEUX ET OBJECTIFS

Tableau n°15 : enjeux et objectifs liés aux espèces, aux habitats et aux activités humaines

Objectif de développement durable	Niveau de priorité (1)	Objectif opérationnel	Types de mesures envisagées	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Préserver les gîtes	***	Assurer la tranquillité des gîtes souterrains utilisés par les chauves-souris	Contrat N2000, charte, animation	Toutes les espèces de chauves-souris	/	Sylviculture, site minier, loisirs	Sécurisation minière, Plan régional Chiroptères, entretien des voiries, stratégie CEN
Préserver les territoires de chasse des chauves-souris et les corridors	***	Maintenir voire développer la mosaïque d'habitats et habitats d'espèces	contrat N2000, animation	Chiroptères de l'annexe II	Hêtraies atlantiques à Houx et If (9120) Prairies humides à molinie (6410) Prairies maigres de fauche (6510) Forêts alluviales (91E0)	Sylviculture, agriculture	PHAE2 / PDRH, conditionnalité des aides PAC, ZSC « Haute et basse vallée de la Truyère et du Goul » (FR7300874)
Préserver les habitats d'intérêt européen	*	Maintenir les habitats en bon état de conservation	contrat N2000	/	Hêtraies atlantiques à Houx et If (9120) Prairies humides à molinie (6410) Prairies maigres de fauche (6510) Forêts alluviales (91E0)	Sylviculture, agriculture	PHAE2 / PDRH, conditionnalité des aides PAC, stratégie CEN

(1)*** priorité forte, ** priorité moyenne, * priorité faible

Tableau n°16 : enjeux et objectifs transversaux

Objectif de développement durable	Niveau de priorité (1)	Objectif opérationnel	Types de mesures envisagées	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Améliorer la connaissance des habitats, espèces et habitats d'espèces	**	Préciser les habitats d'intérêt communautaire et suivre leur évolution	Etude	/	Tous les habitats potentiels ou déjà identifiés	Sylviculture, agriculture	Cartographie CHANE
		Mieux connaître les territoires vitaux des chauves-souris et suivre leur évolution	Etude	Toutes les espèces de chauves-souris de l'annexe II	/	Sylviculture, agriculture, sites miniers, loisirs	Suivi CEN Auvergne / Alter Eco, Plan régional Chiroptères
Mobiliser et informer les habitants de la mise en œuvre du Docob	**	Informers les habitants des objectifs et des actions du Docob	Animation		Tous les habitats et habitats d'espèces		ZSC « Haute et basse vallée de la Truyère et du Goul » (FR7300874)
S'assurer de l'appropriation et du respect des objectifs du Docob	***	Identifier et appuyer les acteurs locaux à la contractualisation d'outils Natura 2000	Animation				
		Contribuer à la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000	Etude				
		Suivre l'impact de la gestion mise en œuvre	Etude				

(1)*** priorité forte, ** priorité moyenne, * priorité faible

Tableau n°17 : récapitulatif des objectifs de développement durable

Entité de gestion	Objectifs de développement durable	Niveau de priorité (1)	Types d'objectifs				
			Protéger	Entretenir	Restaurer	Suivre, surveiller, inventorier	Valoriser
Chauves-souris d'intérêt communautaire	Préserver les gîtes à chauves-souris	***	X	X			
	Préserver les territoires de chasse des chauves-souris et les corridors	***	X	X	X	X	X
Habitats d'intérêt communautaire	Préserver les habitats d'intérêt européen	*	X	X	X	X	
Objectifs transversaux	Améliorer la connaissance des habitats, espèces et habitats d'espèces	**				X	X
	Mobiliser et informer les habitants de la mise en œuvre du Docob	**					X
	S'assurer de l'appropriation et du respect des objectifs du Docob	***	X			X	

(1)*** priorité forte, ** priorité moyenne, * priorité faible

Les objectifs de préservation sont principalement ciblés sur les chauves-souris, puisqu'elles ont entraînée la classification du site en Natura 2000. Le but essentiel est de sauvegarder les espaces vitaux de ces espèces : les gîtes d'hibernation, leurs abords immédiats et les territoires de chasse que forment les milieux forestiers (ripisylves et forêts). Les surfaces en habitats d'intérêt communautaire sont minoritaires.

2. ACTIONS ENVISAGÉES

Afin de permettre une meilleure visualisation des actions envisagées dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur ce site, les fiches qui suivent en détaillent le contexte et le contenu.

Pour faciliter la lecture, la codification des actions est la suivante :

G : entretenir, restaurer (gérer)

E : suivre, surveiller, inventorier (étudier)

C : communiquer, valoriser

A : animer le Docob et veiller à sa prise en compte de manière transversale

Un récapitulatif de l'ensemble des actions ainsi que leur coût est présenté ci-après, de même qu'une carte de localisations potentielles.

Tableau n°18 : présentation synthétique des actions (1/6)

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
Préserver les gîtes à chauves-souris	Assurer la tranquillité des gîtes souterrains utilisés par les chauves-souris	G1. Fermer les cavités souterraines de manière adaptée aux chauves-souris	***	Animation, EIN2, contrat N2	Fermeture avec grilles permettant l'accès des chauves-souris aux cavités	Propriétaires, Etat	Propriétaires, gestionnaires	Dès la 1 ^{ère} année du Docob, hors EIN2	Ponctuel (14 entrées de galeries)	342 000 €
	Maintenir voire développer la mosaïque d'habitats et habitats d'espèces	G2. Maîtriser l'usage du foncier	**	Animation, autres	Développement ciblé des acquisitions de parcelles ou conventions de gestion	Propriétaires, communes, associations d'étude et de protection des chauves-souris	Communes, associations d'étude et de protection des chauves-souris	Au cas par cas sur les 6 ans du Docob	Surf.d'habitats IC : 25,59 ha Surf. d'habitats à chiro hors prairies : 6,21ha (carto. 2009)	10 000 €

Tableau n°18 : présentation synthétique des actions (2/6)

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
Préserver les territoires de chasse des chauves-souris et les corridors	Maintenir voire développer la mosaïque d'habitats et habitats d'espèces	G3. Favoriser les pratiques agricoles extensives sur les prairies	***	MAE T, contrat N2000	Entretien des prairies pour favoriser la diversité floristique, la qualité du fourrage et la production d'insectes	Agriculteurs, propriétaires	Agriculteurs, propriétaires	Dès la 1 ^{ère} année	22,78 ha	14 000 €
		G4. Soutenir ou initier une gestion sylvicole adaptée aux habitats et espèces	***	Contrat N2000, charte	Gérer voire réhabiliter les habitats et habitats d'espèces forestiers	Propriétaires et gestionnaires forestiers	Propriétaires et gestionnaires forestiers ; CRPF, syndicat des propriétaires sylvicoles	Au cas par cas, dès la 2 ^{ème} année	175,37 ha	7 000 €
	Maintenir voire améliorer les connexions écologiques entre les habitats	G5. Maintenir et assurer un entretien adapté du réseau bocager	***	MAE T, contrat N2000	Entretien raisonné des structures bocagères - amélioration par plantations complémentaires	Agriculteurs, Propriétaires	Agriculteurs, Propriétaires	Dès la 1 ^{ère} année	3,4 km	1 540 €

Tableau n°18 : présentation synthétique des actions (3/6)

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
Préserver les territoires de chasse des chauves-souris et les corridors	Limiter les facteurs contraignant la ressource alimentaire	G6. Adapter la prophylaxie du cheptel au risque parasitaire et à la préservation des chaînes alimentaires	***	Animation	Animation en vue d'engager une réflexion et une adaptation si nécessaire des pratiques prophylactiques sur les troupeaux	Structure animatrice	Prescripteurs locaux, éleveurs, gestionnaires, chambre d'agriculture, GDS	Dès la 2 ^e année	22,78 ha	3 000 € (coût mutualisé sur 5 ZSC à chauves souris du Cantal)
		G7. Encourager la réouverture des sous-bois et leur entretien par une gestion pastorale extensive	**	MAE T, contrat N2	Restaurer des sous-bois ouverts et assurer leur entretien par un pâturage extensif	Agriculteurs, Propriétaires	Agriculteurs, Propriétaires	Dès la 1 ^{ère} année	175,37 ha	4 000 €
Préserver les habitats d'intérêt européen	Maintenir les habitats en bon état de conservation	G8. Veiller et contrôler l'extension des espèces exotiques envahissantes	*	Animation, contrat N2000	Lutter contre l'installation et le développement d'espèces envahissantes dans le site	Structure animatrice	Propriétaires, agriculteurs et autres gestionnaires	A partir de la 2 ^e année	216,00 ha	14 500 €

Tableau n°18 : présentation synthétique des actions (4/6)

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
Améliorer la connaissance des habitats, espèces et habitats d'espèces	Préciser les habitats d'intérêt communautaire et suivre leur évolution	E1. Mettre à jour la cartographie CHANE sur les périmètres modifiés	** *	Animation	Mettre à jour la cartographie CHANE sur les extensions de périmètre, valider la présence et la répartition des habitats et <u>espèces végétales d'IC</u>	Structure animatrice	Structures compétentes en cartographie et identification des habitats et <u>bryophytes d'IC</u>	Dès la 1 ^è année	extensions : 120 ha vérification : 6,59 ha	7 500 €
	Mieux connaître les territoires vitaux des chauves-souris et suivre leur évolution	E2. Etudier l'utilisation des gîtes par les chauves-souris	** *	Animation	Etudier les échanges démographiques entre les colonies connues de chauves-souris	Structure animatrice	Structures qualifiées en études chiroptérologiques	Dès la 1 ^è année, à coupler avec E2	17 entrées de galeries + 216 ha	14 000 €
		E3. Compléter les inventaires naturalistes	*	Animation	Collecter des données sur les autres espèces animales (Annexe IV)	Structure animatrice	Structures qualifiées en entomologie et herpétologie	A la fin des 6 ans	216 ha	2 000 € (coût mutualisé sur les 6 ZSC à chauves souris du Cantal)

Tableau n°18 : présentation synthétique des actions (5/6)

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
Mobiliser et informer les habitants de la mise en œuvre du Docob	Informer les habitants des objectifs et des actions du Docob	C1. Diffuser une information régulière sur le Docob et sa mise en œuvre	**	Animation	Diffuser le Docob, mettre en téléchargement sur Internet, rédiger et diffuser une lettre d'information annuelle	Structure porteuse	Structure animatrice, communautés de communes, mairies	Dès la 1 ^{ère} année	4 617 ha	2 500 €
		C2. Organiser des animations pédagogiques	**	Animation	Favoriser les échanges avec les habitants des sites en organisant des temps de rencontre pédagogiques et participatifs	Structure porteuse	Structure animatrice, structures d'éducation à l'environnement...	A la demande	4 617 ha	11 000 €

Tableau n°18 : présentation synthétique des actions (6/6)

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
S'assurer de l'appropriation et du respect des objectifs du Docob	Identifier et appuyer les acteurs locaux à la contractualisation d'outils Natura 2000	A1. Animer la mise en œuvre du Docob et de ses outils contractuels	***	Animation	Assurer une présence de terrain, des contacts directs et une assistance aux porteurs de projets	Structure porteuse	Structure animatrice	Dès la 1 ^{ère} année	216,00 ha	84 000 €
		A2. Réaliser des diagnostics individuels d'exploitation	***	Animation, MAE T	Identifier les surfaces à enjeu environnemental intégrées à la SAU et préconiser les MAE T adaptées à leur gestion durable	Agriculteurs	Structures compétentes en ingénierie agri-environnementale	Dès la 1 ^{ère} année	3 exploitations (22,78 ha déclarés à la PAC)	1 500 €
		A3. Réaliser des diagnostics bocagers individuels	***	Animation	Identifier les éléments bocagers intégrés à la SAU et préconiser les techniques les plus adaptées à leur gestion durable	Structure porteuse	Mission Haies Cantal	Dès la 1 ^{ère} année	3,4 km	3 300 €
	Contribuer à la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000	A4. Expertiser les études d'incidences, en appui des services de l'Etat	***	Etude	Donner un avis d'expert sur les études d'incidences produites par les bureaux d'études	Etat	Structure porteuse, Structure animatrice	Dès la 1 ^{ère} année, au cas par cas	216,00 ha	28 000 €
	Suivre l'impact de la gestion mise en œuvre	A5. Mettre en place les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Docob	**	Etude	Mesurer une série d'indicateurs afin d'évaluer la pertinence et/ou l'efficacité de la mise en œuvre du Docob.	Structure porteuse	Structure animatrice	Annuellement dès la 1 ^{ère} année	216,00 ha	6 500 €

Action G1 Fermer les cavités souterraines de manière adaptée aux chauves-souris	
PRIORITE : ★ ★ ★	STRATEGIE : Evaluation réglementaire + contractualisation
Enjeux / objectif opérationnel : Assurer la tranquillité des gîtes souterrains utilisés par les chauves-souris en hiver	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
➤ Descriptif de l'action : Fermeture avec grilles permettant l'accès des chauves-souris aux cavités ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Nombre d'espèces et effectifs présents ➤ Habitats / espèces visé(e)s : Tous les chiroptères de l'anx II	➤ Acteurs de la mise en œuvre : Communes, ONF, propriétaires privés non soumis à l'obligation de mise en sécurité ➤ Cadre politique : Natura 2000 ➤ Types de financements mobilisables : Contrats Natura 2000
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u> Moyens proposés : <i>Lors de sécurisations minières soumises à EIN2 :</i> veiller au maintien des cavités prioritaires (à dire d'expert) et à l'installation de fermetures adaptées, permettant l'accès des chauves-souris. <i>Opérations ponctuelles hors procédure de sécurisation minière :</i> Pose de grilles sur les entrées des cavités d'hibernation (Contrat Natura 2000= mesure A32323P « aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site »). Eventuellement, nettoyage du site. Pose de panneau(x)d'information (Contrat Natura 2000= mesure A32326P « aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact ») Surveillance et maintien en l'état des dispositifs.	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000 Budget prévisionnel global : 34 000 € Opérations associées : Assurer l'animation et le suivi des Chartes et contrats Natura 2000 + Assurer une expertise locale au cours des évaluations d'incidences, en appui des services de l'Etat + Poursuivre le suivi des gîtes et des populations de chauves-souris d'intérêt communautaire	Surface d'application : ponctuel (14 entrées de galeries)

Action G2 Maitriser l'usage du foncier	
<u>PRIORITE :</u> ★ ★	<u>STRATEGIE :</u> Contractualisation
Enjeux / objectif opérationnel : Maintenir voire développer la mosaïque d'habitats et d'habitats d'espèces	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
➤ Descriptif de l'action : Développement ciblé des acquisitions de parcelles ou conventions de gestion ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Nombre et surface ➤ Habitats / espèces visé(e)s : Habitats remarquables de l'an. I et chiroptères de l'an. II	➤ Acteurs de la mise en œuvre : propriétaires, communes, associations d'étude et de protection de la nature ➤ Cadre politique : Natura 2000 ➤ Types de financements mobilisables : Crédits d'animation, Fondations, souscriptions
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u> Moyens proposés : Les types de maîtrise foncière et d'usage envisageables sont ▪ acquisition volontaire, limitée sur le site : pour les habitats remarquables essentiellement ▪ convention de gestion / bail (accords d'intervention sur le domaine privé ou public avec une garantie de continuité de l'action dans le temps) sans changement de propriété : pour habitats d'espèces éventuellement. <i>Possibilité de donations (à la commune ou aux associations de protection des chauves-souris)</i> La maîtrise foncière ou d'usage est obligatoire pour le montage de projets (contrat Natura 2000) dans le cadre de parcelles où le maître d'ouvrage n'est pas lui-même propriétaire.	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000	Surface d'application : habitats IC : 25,59 ha + habitats à chiroptères hors prairies : 6,21ha (données cartographie 2009)
Budget prévisionnel global : 10 000 € (l'animation foncière est prise en charge dans l'animation natura 2000) Opérations associées : Soutenir ou initier une gestion sylvicole adaptée aux habitats et espèces	

Action G3 Favoriser les pratiques agricoles extensives sur les prairies	
<u>PRIORITE :</u> ★ ★ ★ Enjeux / objectif opérationnel : Maintenir voire développer la mosaïque d'habitats et habitats d'espèces	<u>STRATEGIE :</u> Contractualisation Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
➤ Descriptif de l'action : Entretenir les prairies de manière à favoriser la diversité floristique, la qualité du fourrage et la production d'insectes (ressource alimentaire) ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : nombre et surface de contrats engagés ➤ Habitats / espèces visé(e)s : Prairie de fauche (6510), prairie humide à molinie (6410), habitat de chasse de tous les chiroptères de l'an. II	➤ Acteurs de la mise en œuvre : propriétaires, agriculteurs ➤ Cadre politique : Déclinaison nationale de la PAC ou Natura 2000 ➤ Types de financements mobilisables : MAEt ou Contrats, Charte
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u> Moyens proposés : Maintien des prairies fauchées et/ou pâturées par une gestion agricole extensive (pâturage, fauche, gestion des refus, faibles quantités d'intrants dont phytosanitaires et fertilisants, non destruction des prairies naturelles) = contractualisation de MAEt. Pour les prairies pâturées et fauchées : ▪ « socle relatif à la gestion des surfaces en herbe » (SOCLEH01) + « enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage » (HERBE_01) ▪ « limitation de la fertilisation azotée » (HERBE_02) + « limitation du chargement » (HERBE_04) Pour les prairies pâturées en sous-bois : ▪ « socle relatif à la gestion des surfaces en herbe » (SOCLEH01) + « enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage » (HERBE_01) ▪ « gestion pastorale » (HERBE_09) + « gestion des landes et pelouses en sous-bois » (HERBE_10) En cas de gestion sur des parcelles non déclarées à la PAC et en dehors de l'activité normale d'une exploitation agricole, possibilité de montage de Contrats N2000 : ▪ « équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique » (A32303P) ▪ « gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique » (A32303R) ▪ « gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts » (A32304R)	
Territoire concerné : surface déclarée à la PAC dans le périmètre Budget prévisionnel global : 14 000 €	Surface/linéaire d'application : 22,78 ha
Opérations associées : Etudier la ressource alimentaire et son évolution (suivi entomofaune) + Mettre en place des indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats + Assurer l'animation et le suivi des Chartes et contrats Natura 2000 + Assurer l'animation locale des MAEt + Adapter au mieux la prophylaxie du cheptel pour préserver les chaînes alimentaires	

Action G4 Soutenir ou initier une gestion sylvicole adaptée aux habitats et espèces	
PRIORITE : ★ ★ ★	STRATEGIE : Contractualisation
Enjeux / objectif opérationnel : Maintenir voire développer la mosaïque d'habitats et habitats d'espèces	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
➤ Descriptif de l'action : Gérer voire réhabiliter les habitats et habitats d'espèces forestiers ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : nombre et surface de contrats engagés ➤ Habitats / espèces visé(e)s : Hêtraie atlantique acidiphile (9120), forêt alluviale (91E0), tous les habitats forestiers des chiroptères de l'an. II	➤ Acteurs de la mise en œuvre : propriétaires, gestionnaires (ONF), CRPF ➤ Cadre politique : Natura 2000 ➤ Types de financements mobilisables : Contrats Natura 2000, Charte
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u> Moyens proposés : Pour les Contrats Natura 2000 forestiers, mesures retenues localement parmi les 13 mesures nationales : ▪ travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production (F22705) : gestion des espaces forestiers en bois clairs, marquage éventuel d'arbres gîtes ▪ chantiers d'élimination ou de limitation d'espèces indésirables (F22711) : en cas d'introduction ▪ dispositif favorisant le développement de bois sénescents (F22712) pour favoriser les chiroptères arboricoles ▪ création de clairières ou de landes (F22701) sur des zones actuellement boisées mais non rentables économiquement afin de recréer des surfaces d'habitats ou d'habitats d'espèce ▪ prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt (F22709) : en cas de création de chemins carrossables ▪ investissements visant à informer les usagers de la forêt (F22714) : pose de panneaux si nécessaire ▪ création ou rétablissement de mares forestières (F22702)	
Territoire concerné : surfaces boisées du périmètre Natura 2000 Budget prévisionnel global : 7 000 € Opérations associées : Mettre à jour la cartographie CHANE sur les périmètres modifiés + Etudier la ressource alimentaire et son évolution (suivi entomofaune) + Mettre en place des indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats + Assurer l'animation et le suivi des Chartes et contrats Natura 2000	Surface d'application : 175,37 ha

Action G5 Maintenir et assurer un entretien du réseau bocager	
<u>PRIORITE :</u> ★ ★ ★	<u>STRATEGIE :</u> Contractualisation
Enjeux / objectif opérationnel : Maintenir voire améliorer les connexions écologiques entre les habitats	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
➤ Descriptif de l'action : Entretien raisonné des structures bocagères voire amélioration des linéaires et bosquets par plantations complémentaires ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : ml engagés pour les haies, surface engagée de bosquets, nombre de contrats signés ➤ Habitats / espèces visé(e)s : Forêt alluviale (91E0), hêtraie atlantiques acidiphile (9120), tous les chiroptères de l'an. II	➤ Acteurs de la mise en œuvre : propriétaires, agriculteurs ➤ Cadre politique : Natura 2000 ➤ Types de financements mobilisables : MAEt, Contrats Natura 2000, Charte
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u> Moyens proposés : Pour les contrats Natura 2000, entretien et restauration possibles en dehors de l'activité agricole et des parcelles déclarées à la PAC, par contractualisation des mesures : ▪ « chantier d'entretien de haies, alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de verger » (A32306R) ▪ « réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets » (A32306P°) ▪ « entretien de ripisylve, de la végétation des berges (<i>et enlèvement raisonné des embâcles</i>) » (A32311R) ▪ « restauration de ripisylve, de la végétation des berges (<i>et enlèvement raisonné des embâcles</i>) » (A32311P) Toute plantation se fera avec des essences locales, tuteurs, protection et paillage recyclables. Priorité à la reconnexion de haies ou de bosquets existants (là où l'étude des corridors aura démontré des ruptures). Pour les MAEt, engagements unitaires permettant l'entretien des structures bocagères : ▪ « entretien de haies localisées de manière pertinente » (LINEA_01) ▪ « entretien des ripisylves » (LINEA_02)	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000 Budget prévisionnel global : 1 540 € Opérations associées : Encourager la réalisation de diagnostics bocagers auprès des exploitants + Assurer l'animation et le suivi des Chartes et contrats Natura 2000 + Assurer l'animation locale des MAEt	Surface/linéaire d'application : 3,4 km

Action G6 Adapter la prophylaxie du cheptel au risque parasitaire et à la préservation des chaînes alimentaires	
PRIORITE : ★ ★ ★ Enjeux / objectif opérationnel : Limiter les facteurs contraignant la ressource alimentaire	STRATEGIE : Animation Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
➤ Descriptif de l'action : Animation en vue d'engager une réflexion et une adaptation si nécessaire des pratiques prophylactiques sur les troupeaux ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Nombre de jours d'animation / réalisation de l'étude ➤ Habitats / espèces visé(e)s : tous les chiroptères de l'an II	➤ Acteurs de la mise en œuvre : Prescripteurs locaux, éleveurs, gestionnaires, Chambres d'agriculture, GDS ➤ Cadre politique : Natura 2000 ➤ Types de financements mobilisables : Crédits d'animation
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u> Moyens proposés : 1. <u>Mettre en place une enquête à l'échelle du site pour :</u> • identifier les pratiques actuelles (molécules utilisées, périodes de traitements...): enquête auprès des exploitants, vétérinaires, prescripteurs...et les risques réels de parasitisme (analyses coprologiques) • évaluer les risques en termes d'impacts sur l'entomofaune et la ressource alimentaire • développer, si nécessaire, des préconisations générales pour l'optimisation des traitements et/ou proposer des traitements alternatifs : par ex. guide des coûts et des modes d'administration des produits alternatifs. Cette étude est à développer dans le cadre d'un stage d'école de vétérinaire. 2. <u>Engager une réflexion / sensibilisation</u> sur les traitements antiparasitaires des troupeaux en partenariat avec les services vétérinaires, les partenaires agricoles et les prescripteurs. • conseiller des produits de substitution aux molécules à forte rémanence ou des produits autorisés en agriculture biologique • développer des préconisations générales pour l'optimisation des traitements afin de limiter leurs impacts sur l'environnement	
Territoire concerné : surface déclarée à la PAC dans le périmètre Budget prévisionnel global 3 000 € (soit 3 000 € x 5 = 15 000 € si mutualisation de l'action à l'échelle des 5 ZSC à chauves-souris du Cantal concernées par une activité agro-pastorale) Opérations associées : Etudier la ressource alimentaire et son évolution (suivi entomofaune)	Surface d'application : 22,78 ha

Action G7 Encourager la réouverture des sous-bois et leur entretien par une gestion pastorale extensive	
PRIORITE : ★ ★ Enjeux / objectif opérationnel : Maintenir voire développer la mosaïque d'habitats et habitats d'espèces Limiter les facteurs contraignants la ressource alimentaire	STRATEGIE : Contractualisation Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
➤ Descriptif de l'action : Restaurer des sous-bois ouverts et assurer leur entretien par un pâturage extensif ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : nombre et surface de contrats engagés ➤ Habitats / espèces visé(e)s : Tous les chiroptères de l'an. II	➤ Acteurs de la mise en œuvre : propriétaires, agriculteurs ➤ Cadre politique : Natura 2000 ➤ Types de financements mobilisables : Contrats Natura 2000, MAET
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u> Moyens proposés : Identification des propriétaires forestiers et des agriculteurs volontaires. Etudier l'impact d'un pâturage de sous-bois sur le peuplement en place (CRPF / ONF). Initier, organiser, suivre les opérations dans le cadre de contrats Natura 2000 : ▪ abattage et débroussaillage du sous étage ligneux ou semi-ligneux (A32327P) ▪ mise en place d'équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique (A32303P), 20 €/ml ▪ gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique (A32303R), ▪ si besoin, chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (A32305R) Dans le cadre d'une activité agricole, encourager la contractualisation de MAE T basée sur les engagements suivants : ▪ « socle relatif à la gestion des surfaces en herbe » (SOCLEH01) + « enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage » (HERBE_01) ▪ « plan de gestion pastorale » (HERBE_09) ▪ « gestion des landes et pelouses en sous-bois » (HERBE_10)	
Territoire concerné : surface boisée à proximité d'îlots PAC inclus dans le périmètre Natura 2000 Budget prévisionnel global : 4 000 € Opérations associées : Adapter la prophylaxie du cheptel au risque sanitaire et à la préservation des chaînes alimentaires + Mettre en place des indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats + Assurer l'animation et le suivi des Chartes et contrats Natura 2000	Surface/linéaire d'application : 175,37 ha

Action G8 Veiller et contrôler l'extension des espèces envahissantes	
<u>PRIORITE :</u> ★	<u>STRATEGIE :</u> Contractualisation
Enjeux / objectif opérationnel : Maintenir les habitats en bon état de conservation	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
➤ Descriptif de l'action : Lutter contre l'installation et le développement d'espèces envahissantes dans les sites ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : surface engagées, nombre d'espèces concernées ➤ Habitats / espèces visé(e)s : Tous	➤ Acteurs de la mise en œuvre : propriétaires, agriculteurs et autres gestionnaires ➤ Cadre politique : Natura 2000 ➤ Types de financements mobilisables : Contrats et crédits d'animation Natura 2000
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
Moyens proposés : ▪ Inventaire des stations, identification des taxons et des secteurs sensibles, identification des gestionnaires concernés à l'intérieur et en périphérie du périmètre (+ 2km le long des axes de pénétration). ▪ Echange avec le Groupe Régional Auvergne Plantes Exotiques Envahissantes pour identifier les techniques les plus appropriées ▪ Diffusion d'une information ciblée auprès des propriétaires, gestionnaires, entreprises paysagistes, artisans...concernés par le site (appel à vigilance, modalités de lutte...) ▪ Elimination ou limitation d'espèces envahissantes, via un contrat Natura 2000 non productif (A32320P et R). ▪ Formation des services techniques (municipaux, intercommunaux, départementaux) à la reconnaissance et aux techniques de lutte Le suivi des espèces envahissantes (localisation, espèces, surface) doit être renouvelé régulièrement, via un réseau d'observateurs locaux.	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000	
Surface/linéaire d'application : 216,00 ha	
Budget prévisionnel global : 2 500,00 € hors travaux (soit 2 500 € x 6 = 15 000 € si mutualisation de l'action à l'échelle des 6 ZSC à chauves-souris du Cantal) et 12 000 € si urgence	
Opérations associées : Mettre en place des indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats + Animer la mise en œuvre du Docob + Assurer l'animation et le suivi des Chartes et contrats Natura 2000	

Action E1 Mettre à jour la cartographie CHANE sur les périmètres modifiés	
PRIORITE : ★ ★ ★	STRATEGIE : étude
Enjeux / objectif opérationnel : Préciser les habitats d'intérêt communautaire et suivre leur évolution	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
➤ Descriptif de l'action : Mettre à jour la cartographie CHANE en tenant compte des extensions de périmètre, valider la présence et la répartition des habitats d'IC ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Réalisation de la cartographie ➤ Habitats / espèces visé(e)s : Prairies maigres de fauche (6510), forêt alluviale (91E0)...	➤ Acteurs de la mise en œuvre : Structures compétentes en cartographie et identification des habitats d'intérêt communautaire ➤ Cadre politique : Natura 2000 ➤ Types de financements mobilisables : Crédits d'animation Natura 2000
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u> Moyens proposés : Sur la base de la cartographie CHANE actuelle : ▪ Cartographier les milieux et identifier les habitats potentiels sur les secteurs d'extension des périmètres ▪ Revisiter les polygones classés ou susceptibles de correspondre aux en « prairies maigres de fauche » et tous les polygones forestiers, réaliser des relevés phytosociologiques et les confronter aux cahiers d'habitats pour confirmer leur statut ▪ Préciser l'ensemble des états de conservation des habitats d'IC, tester une méthode d'évaluation de cet état de conservation sur les habitats d'espèces principaux ▪ Procéder à une analyse comparative des cartographies (avant / après extension) : évolution % d'habitats d'IC et % habitats d'espèces potentiels Cette mise à jour est nécessaire en prévision de l'évaluation du Docob au terme des 6 années réglementaires. Compléter la cartographie CHANE par la recherche des stations de bryophytes d'intérêt communautaire (annexe 2 et 4)	
Territoire concerné : l'ensemble du périmètre Natura 2000 Budget prévisionnel global : étude « bryophytes » = 1 500 € et 6000 € pour la cartographie Opérations associées : Favoriser les pratiques agricoles extensives sur les prairies + Soutenir ou initier une gestion sylvicole adaptée aux habitats et espèces + Maintenir, voire conforter le réseau bocager et assurer un entretien adapté + Encourager la réouverture des sous-bois et leur entretien par une gestion pastorale extensive + Mettre en place les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Docob	Surface d'application : extensions : 120 ha vérification : 6,59 ha

Action E2 Etudier l'utilisation des gîtes par les chauves-souris	
<u>PRIORITE :</u> ★ ★ ★	<u>STRATEGIE :</u> Etude
Enjeux / objectif opérationnel : Mieux connaître les territoires vitaux des chauves-souris et suivre leur évolution	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
➤ Descriptif de l'action : Etudier les évolutions démographiques des colonies connues de chauves-souris ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Réalisation de l'étude ➤ Habitats / espèces visé(e)s : Tous les chiroptères de l'annexe II	➤ Acteurs de la mise en œuvre : Structures qualifiées en études chiroptérologiques ➤ Cadre politique : Natura 2000 ➤ Types de financements mobilisables : Crédits d'animation Natura 2000
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u> Moyens proposés : Assurer le suivi annuel des gîtes connus d'hibernation : ▪ Identification et dénombrement par espèce ▪ Analyse des évolutions de population à l'échelle de la colonie et du secteur géographique si possible	
Territoire concerné : gîtes connus + périmètre Natura 2000 Budget prévisionnel global : 12 000 € Opérations associées : Fermer les cavités souterraines de manière pérenne et adaptée aux chauves-souris + Mettre en place les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Docob	Surface d'application : 17 entrées de galeries+ 216,00 ha

Action E3 Compléter les inventaires naturalistes	
<u>PRIORITE :</u> ★	<u>STRATEGIE :</u> étude
Enjeux / objectif opérationnel : Mieux connaître les autres espèces animales en dehors des chiroptères	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
➤ Descriptif de l'action : Réaliser des études complémentaires en particulier en herpétologie et entomologie ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Réalisation des études ➤ Habitats / espèces visé(e)s : Espèces animales Annexes IV	➤ Acteurs de la mise en œuvre : Structures qualifiées en études herpétologie/entomologie ➤ Cadre politique : Natura 2000 ➤ Types de financements mobilisables : crédits d'animation Natura 2000
<u>MODALITES DE MISE EN OEUVRE :</u> Moyens proposés : Compte tenu du manque de connaissance de certains groupes d'espèces et de la présence d'espèces remarquables potentielles, il est proposé de : • réaliser un inventaire reptiles/amphibiens sur le site (espèces Annexe IV) • réaliser un inventaire des coléoptères	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000 Budget prévisionnel global : 2 000 € par site soit 12 000 € sur les 6 ZSC Opérations associées : Mettre en place les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Docob	Surface d'application : Ensemble du périmètre Natura 2000

Action C1 Diffuser une information régulière sur le Docob et sa mise en œuvre	
<u>PRIORITE :</u> ★ ★	<u>STRATEGIE :</u> communication
Enjeux / objectif opérationnel : Informer les habitants des objectifs et des actions du Docob	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
➤ Descriptif de l'action : Diffuser le Docob auprès des mairies, mettre en téléchargement sur Internet, rédiger et diffuser une lettre d'information annuelle ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Nombre de média sollicités / nombre d'exemplaires diffusés / nombre de connections ➤ Habitats / espèces visé(e)s : tous les habitats et toutes les espèces de la directive Habitats	➤ Acteurs de la mise en œuvre : Structure porteuse, structure animatrice, DDT / DREAL / Préfecture ➤ Cadre politique : Natura 2000 ➤ Types de financements mobilisables : Crédits d'animation Natura 2000
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u> Moyens proposés : Afin de faciliter l'accès à l'information pour tous les acteurs, plusieurs niveaux de lecture et types de média seront sollicités, dans un souci d'économie de matériau, d'énergie et de moyens financiers. Assistance à la diffusion du Docob : (appel : une version papier est déjà prévue pour chaque mairie concernée et auprès des administrations compétentes, ainsi qu'une version informatique pour les autres membres du Comité de Pilotage) ▪ rééditions de versions papier pour les communes ▪ mise en ligne sur les sites Internet de la structure animatrice, de la plate-forme ATEN ▪ aide à la mise en ligne sur les sites Internet de la communauté de communes voire des communes Lettre d'information : ▪ rédaction, illustration et conception graphique (sur base A3 recto-verso, à raison d'une maquette par site) – distribution postale ▪ assistance à la rédaction d'article(s) dans les bulletins municipaux ou intercommunaux	
Territoire concerné : <i>a minima</i> , territoire des communes concernées Budget prévisionnel global : 2 500 € Opérations associées : Animer la mise en œuvre du Docob + Assurer l'animation et le suivi des Chartes et contrats Natura 2000	Surface d'application : 4 617 ha

Action C2 Organiser des animations pédagogiques	
<u>PRIORITE :</u> ★ ★	<u>STRATEGIE :</u> communication
Enjeux / objectif opérationnel : Informer les habitants des objectifs et des actions du Docob	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
➤ Descriptif de l'action : Favoriser les échanges avec les habitants des sites en organisant des temps de rencontre pédagogiques et participatifs ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Nombre d'animations organisées / nombre de participants ➤ Habitats / espèces visé(e)s : toutes les espèces de chauves-souris + leurs habitats	➤ Acteurs de la mise en œuvre : Structure animatrice, structures d'éducation à l'environnement, éducateurs à l'environnement ➤ Cadre politique : Natura 2000 ➤ Types de financements mobilisables : Crédits d'animation Natura 2000
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u> Moyens proposés : Afin d'associer la population à la démarche et notamment sensibiliser les habitants au patrimoine naturel du site et aux actions mises en place, afin également de récolter des informations et des connaissances locales utiles à la compréhension des sites et de leurs évolutions, il est proposé d'organiser plusieurs temps de pédagogie et d'échanges : ▪ animations grand public (ex. « Nuits de la Chauves-souris », exposition temporaire...) sur le site ▪ animations scolaires (ex. projet pédagogique à initier sur l'année scolaire avec les écoles primaires) ▪ formations techniques etc.	
Territoire concerné : <i>a minima</i> , territoire des communes concernées Budget prévisionnel global : 11 000 € Opérations associées : Animer la mise en œuvre du Docob + Assurer l'animation et le suivi des Chartes et contrats Natura 2000	
Surface d'application : 4 617 ha	

Action A1 Animer la mise en œuvre du Docob et de ses outils contractuels	
<u>PRIORITE :</u> ★ ★ ★ Enjeux / objectif opérationnel : Identifier et appuyer les acteurs locaux à la contractualisation d'outils Natura 2000	<u>STRATEGIE :</u> communication Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
➤ Descriptif de l'action : Assurer une présence de terrain, des contacts directs et une assistance aux porteurs de projets pour initier une synergie autour des enjeux liés à l'environnement et Natura 2000. ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Niveau de satisfaction du COPIL ➤ Habitats / espèces visé(e)s : toutes les espèces de chauves-souris + leurs habitats	➤ Acteurs de la mise en œuvre : Communes et/ou communautés de communes maîtres d'ouvrage + structure animatrice ➤ Cadre politique : Natura 2000 ➤ Types de financements mobilisables : Crédits d'animation Natura 2000
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u> Moyens proposés : Chaque Docob doit bénéficier d'un appui local et technique à sa mise en œuvre. La structure animatrice aura à poursuivre l'animation post-élaboration du Docob sur chaque site par le biais d'une convention d'assistance technique à maître d'ouvrage incluant : ▪ la gestion technique et financière de la programmation annuelle pour le compte de la Structure porteuse, en lien avec l'Etat ▪ le suivi des procédures administratives et des outils liés à la démarche Natura 2000 au niveau départemental, régional et national (participation au séminaire régional annuel des opérateurs et aux CRAE pour les mesures agricoles, tant cantaliennes qu'aveyronnaises, suivi des évolutions des Contrats... ▪ l'information du COPIL et l'accompagnement de la structure porteuse pour sa mobilisation (diaporama, comptes rendus,...) ▪ la veille écologique sur les projets d'aménagements (suivi des procédures d'urbanisme, information des porteurs de projets sur le site et ses abords ▪ l'accompagnement au montage de contrats Natura 2000 (contrats forestiers, contrats non productifs...) et à la signature de la Charte Natura 2000 ▪ le conseil auprès des usagers locaux (collectivités, propriétaires, maîtres d'œuvre, agriculteurs, forestiers, associations locales...) ▪ l'utilisation d'outils informatiques adaptés notamment cartographiques (système d'information géographique et géopositionnement)	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000 Budget prévisionnel global : 84 000 € sur 6 ans. Opérations associées : toutes les actions de gestion, d'étude et de communication.	Surface d'application : 216,00 ha

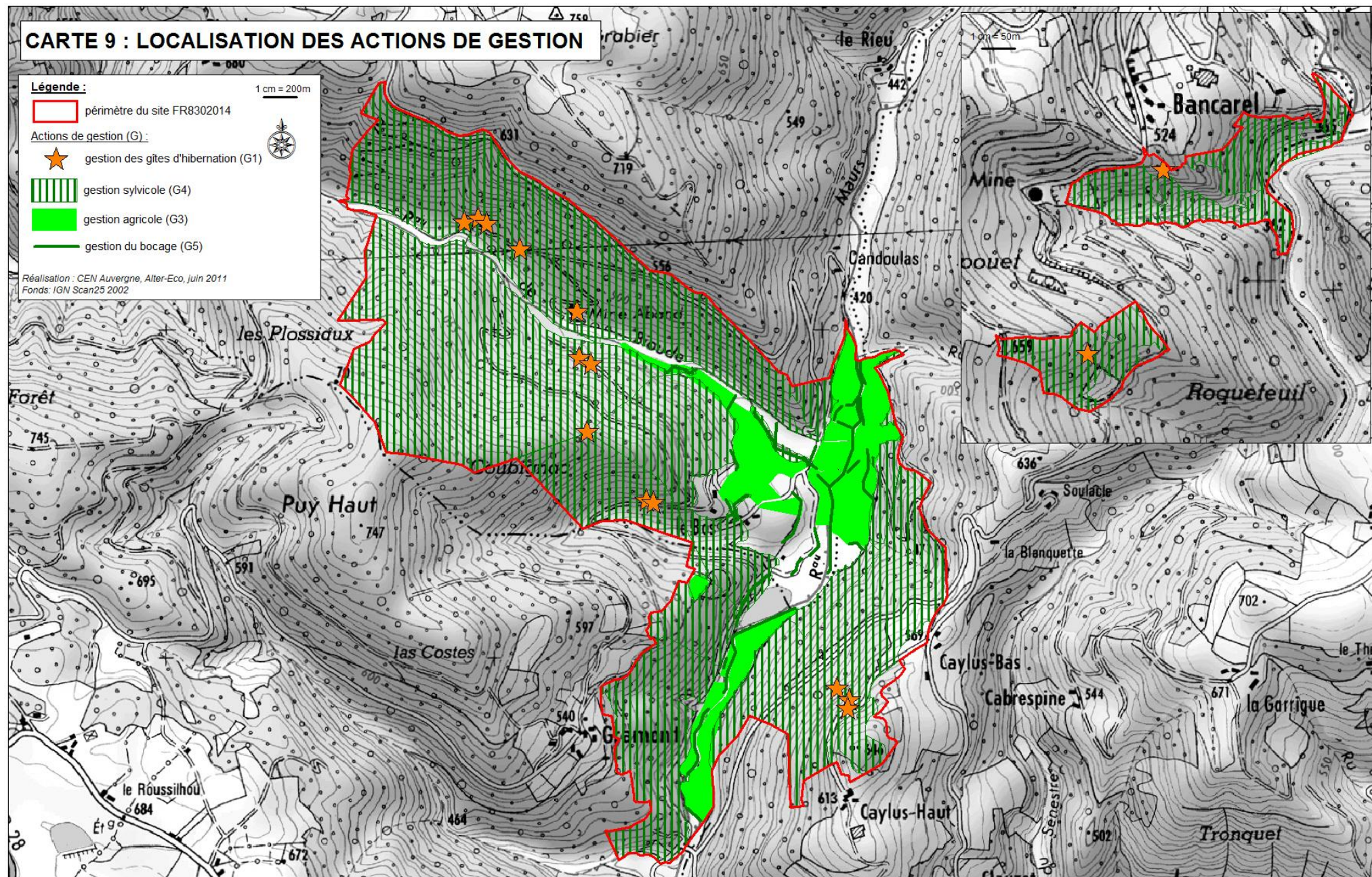
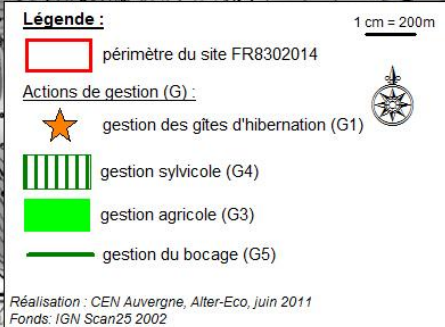
Action A2 Réaliser des diagnostics individuels d'exploitation	
<u>PRIORITE :</u> ★ ★ ★	<u>STRATEGIE :</u> étude
Enjeux / objectif opérationnel : Identifier et appuyer les acteurs locaux à la signature de contrat / charte / MAET	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
➤ Descriptif de l'action : identifier les surfaces à enjeu environnemental intégrées à la SAU et préconiser les mesures agri-environnementales (MAET) adaptées à leur gestion durable ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Nombre de diagnostic réalisés / surfaces concernées / part de la SAU dans le site ➤ Habitats / espèces visé(e)s : Tous les habitats si intégrés dans la SAU + tous les chiroptères de l'anx II	➤ Acteurs de la mise en œuvre : agriculteurs ➤ Cadre politique : Déclinaison nationale de la PAC ➤ Types de financements mobilisables : MAET
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u> Moyens proposés : Visites de terrain avec l'exploitant pour l'identification partagée des éléments à enjeux environnementaux inclus dans la ZSC. Priorité aux prairies naturelles, prairies humides et à l'appui de la cartographie CHANE, aux habitats d'intérêt communautaire intégrés à la SAU de la ZSC. Synthèse cartographique et descriptive de ces éléments. Elaboration de plans de restauration et/ou d'entretien pour les parcelles pouvant être engagés par les agriculteurs. Mise en relation des pratiques actuelles, des plans de restauration et/ou d'entretien et des cahiers des charges des MAET, synthèse Transmission annuelle des éléments à l'animateur pour la programmation prévisionnelle des contractualisations agri-environnementales.	
Territoire concerné : surface déclarée à la PAC dans le périmètre Natura 2000 Budget prévisionnel global : 1 500 € (références PDRH : 96 € x 5 ans = 480 euros/ exploitation) Opérations associées : Favoriser les pratiques agricoles extensives sur les prairies + Encourager la réouverture des sous-bois et leur entretien par une gestion pastorale extensive	Nombre d'exploitations : 3 (rappel : 22,78 ha déclarés à la PAC)

Action A3 Réaliser des diagnostics bocagers individuels	
<u>PRIORITE :</u> ★ ★ ★	<u>STRATEGIE :</u> étude
Enjeux / objectif opérationnel : Identifier et appuyer les acteurs locaux à la signature de contrat / charte / MAEt	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
➤ Descriptif de l'action : Identifier les éléments bocagers intégrés à la SAU et préconiser les techniques les plus adaptées à leur gestion durable ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Nombre de diagnostic réalisés / linéaires concernés / part du bocage dans le site ➤ Habitats / espèces visé(e)s : tous les chiroptères de l'anx II, forêt alluviale (91E0), hêtraie atlantique (9120)	➤ Acteurs de la mise en œuvre : Mission Haies Auvergne, agriculteurs... ➤ Cadre politique : Natura 2000 ➤ Types de financements mobilisables : Crédits d'animation Natura 2000
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u> Moyens proposés : Visites de terrain avec l'exploitant pour l'identification partagée des éléments bocagers à enjeux environnementaux inclus dans la ZSC. Priorité aux haies, bosquets et ripisylves. Appui de la cartographie CHANE pour les ripisylves (forêt alluviale). Synthèse cartographique et descriptive de ces éléments. Elaboration de plans de restauration et/ou d'entretien pour les linéaires pouvant être engagés par les agriculteurs. Mise en relation des pratiques actuelles, des plans de restauration et/ou d'entretien et des cahiers des charges des MAEt, synthèse Transmission annuelle des éléments à l'animateur pour la programmation prévisionnelle des contractualisations agri-environnementales.	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000 Budget prévisionnel global : 3 300 € Opérations associées : Maintenir, voire conforter le réseau bocager et assurer un entretien adapté	Linéaire d'application : 3,4 km (3 exploitations)

Action A4 Expertiser les études d'incidences, en appui des services de l'Etat	
<u>PRIORITE :</u> ★ ★ ★ Enjeux / objectif opérationnel : Contribuer à la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000	<u>STRATEGIE :</u> communication Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
➤ Descriptif de l'action : Donner un avis d'expert sur les études d'incidences produites par les bureaux d'études sur commande des maîtres d'ouvrage de projets concernant les sites à Chauves-souris. ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Nombre d'études d'incidence visées /rap. nombre de projets soumis et mis en œuvre sur les sites ➤ Habitats / espèces visé(e)s : Tous les habitats et espèces de la directive	➤ Acteurs de la mise en œuvre : Structure animatrice, porteur de projet soumis à étude d'incidences, bureaux d'études, associations naturalistes ➤ Cadre politique : Natura 2000 ➤ Types de financements mobilisables : crédits d'animation Natura 2000
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u> Moyens proposés : Afin d'apporter un avis d'expert reposant sur une bonne connaissance des sites et de ses enjeux, la structure animatrice sera consultée sur les évaluations d'incidences produites en lien avec tous les projets concernant les sites et répondant à la nomenclature en place. La structure animatrice sera différenciée des bureaux d'études commandités par les maîtres d'ouvrage. Son rôle sera donc : ▪ d'être à la disposition des services de l'Etat en charge du suivi des études d'incidences ▪ de donner un avis d'expert sur les études réalisées relatives au site Natura 2000 auprès des services de l'Etat ▪ de fournir aux maîtres d'ouvrage des aménagements et travaux, les connaissances relatives aux espèces et habitats relevant de la Directive Habitats.	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000 Budget prévisionnel global : 6 500 € Opérations associées : toutes les actions de gestion + A1. Animer la mise en œuvre du Docob et de ses outils contractuels.	Surface d'application : 216,00 ha

Action A5 Mettre en place les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Docob	
<u>PRIORITE :</u> ★ ★	<u>STRATEGIE :</u> communication
Enjeux / objectif opérationnel : Suivre l'impact de la gestion mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
➤ Descriptif de l'action : Mesurer une série d'indicateurs afin d'évaluer la pertinence et/ou l'efficacité de la mise en œuvre du Docob. ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Taux de remplissage des indicateurs ➤ Habitats / espèces visé(e)s : Tous les habitats et espèces de la directive	➤ Acteurs de la mise en œuvre : Organismes détenteurs de données, structure animatrice ➤ Cadre politique : Natura 2000 ➤ Types de financements mobilisables : Crédits d'animation Natura 2000
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u> Moyens proposés : Renseignement progressif, et aussi précisément que possible, des bio-indicateurs définis dans le Docob : ▪ année n = renseignement des indicateurs généraux ▪ année n+2 et suivantes = renseignement des indicateurs d'état écologique. La liste des bio-indicateurs proposés figure dans le tableau de bord de suivi.	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000 Budget prévisionnel global : 6 500 € Opérations associées : toutes les actions de gestion (G) et de suivi (E) + A1. Animer la mise en œuvre du Docob et de ses outils contractuels	Surface d'application : 216,00 ha

CARTE 9 : LOCALISATION DES ACTIONS DE GESTION



DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR8302014
"TEISSIERES"



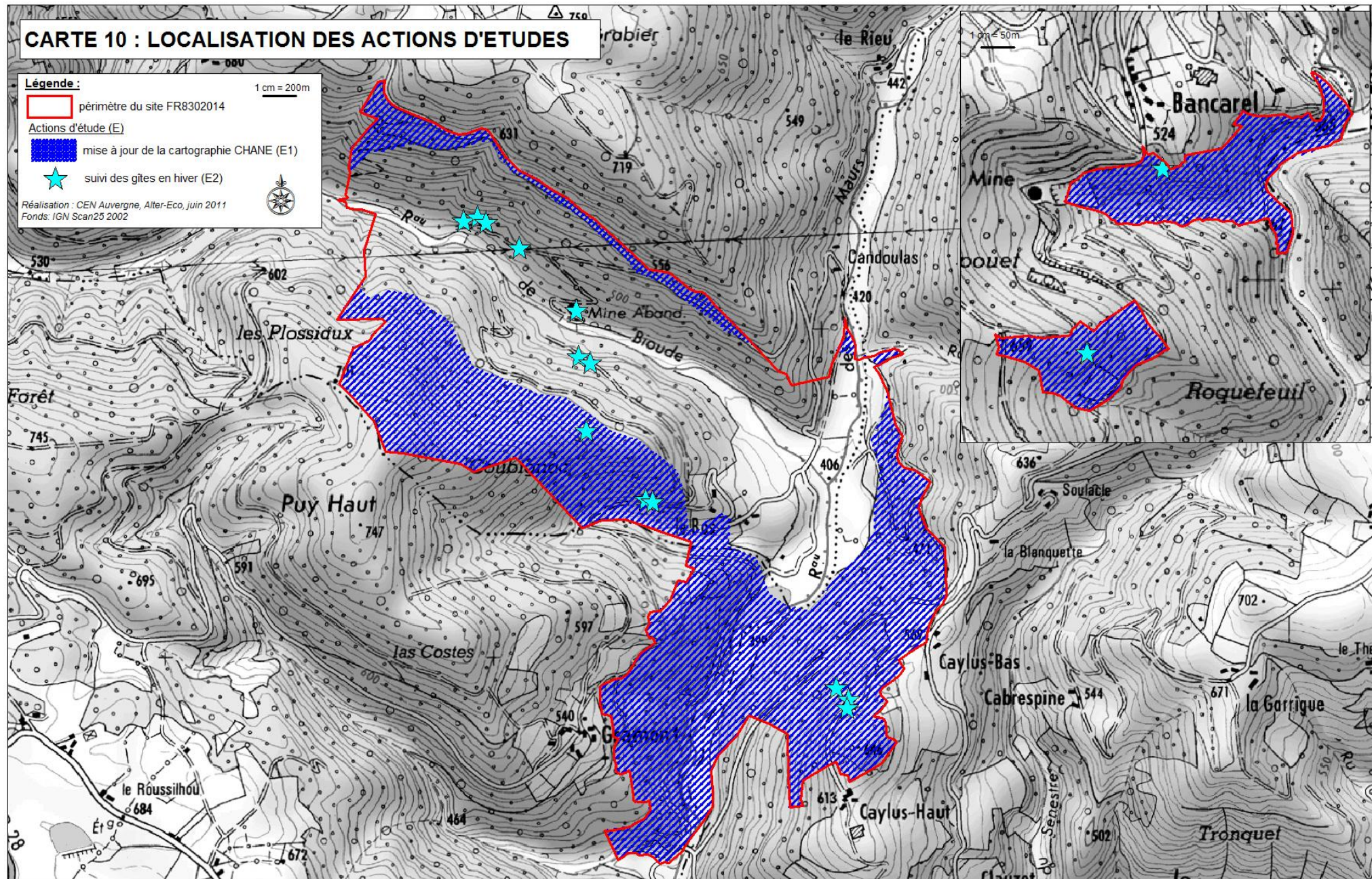
CARTE 10 : LOCALISATION DES ACTIONS D'ETUDES

Légende :

-  périmètre du site FR8302014
-  Actions d'étude (E)
-  suivi des gîtes en hiver (E2)

1 cm = 200m

Réalisation : CEN Auvergne, Alter-Eco, juin 2011
Fonds : IGN Scan25 2002



DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR8302014
"TEISSIERES"



3. LE BUDGET ESTIMATIF

Le budget estimatif global est évalué à partir de 2012, l'animation du Document d'objectifs ne devant commencer qu'en 2012. Le montant global estimé sur 6 années de 2012 à 2017 s'élève à **224 840 €**.

Ce budget reste un estimatif et sera décliné selon les moyens budgétaires annuels mobilisables.

39% du budget global estimé concerne des actions de restauration et d'entretien des milieux et des espèces

10 % du budget global estimé est consacré à l'amélioration des connaissances et au suivi de l'évolution des milieux et des espèces.

6% du budget global estimé est consacré à la communication auprès des acteurs locaux et des habitants ainsi qu'à la valorisation du site Natura 2000.

45% du budget global estimé est consacré à l'animation du Docob qui recoupe à la fois le suivi administratif et budgétaire de la mise en œuvre mais également la coordination des actions prévues et des intervenants ainsi que l'accompagnement à la mise en place des différents outils Natura 2000.

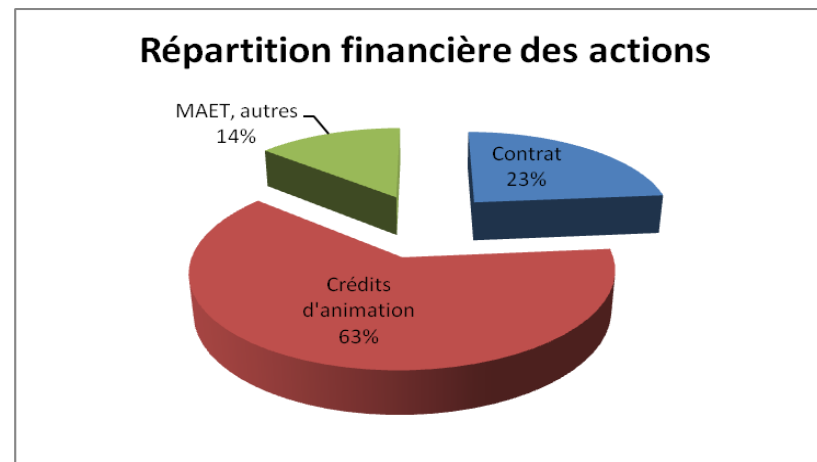


Tableau 19 : Récapitulatif du budget

	2012				2013				2014				2015				2016				2017				TOTAL
	financements				financements				financements				financements				financements				financements				
	Contrat	Anim	MAET, autre fin.	TOTAL	Contrat	Anim	MAET, autre fin.	TOTAL	Contrat	Anim	MAET, autre fin.	TOTAL	Contrat	Anim	MAET, autre fin.	TOTAL	Contrat	Anim	MAET, autre fin.	TOTAL	Contrat	Anim	MAET, autre fin.	TOTAL	
	0 €	0 €	3 908 €	3 908 €	17 000 €	5 500 €	3 908 €	26 408 €	30 000 €	0 €	8 908 €	38 908 €	6 000 €	0 €	8 908 €	14 908€	0 €	0 €	3 908€	3 908€	0 €	0 €	0 €	0 €	
G1 Fermer les cavités souterraines	0 €				17 000 17 000 €				17 000 € 17 000 €				0 €				0 €				0 €				34 000 €
G2 Maîtriser l'usage foncier	0 €				0 €				5 000 € 5 000 €				5 000 € 5 000 €				0 €				0 €				10 000 €
G3 Favoriser les pratiques agricoles	2 800 2 800 €				2 800 2 800 €				2 800 2 800 €				2 800 2 800 €				2 800 2 800 €				0 €				14 000 €
G4 Soutenir ou Initier une gestion sylvicole adaptée	0 €				0 €				7 000 € 7 000 €				0 €				0 €				0 €				7 000 €
G5 Maintenir et assurer un entretien adapté du réseau bocager	308 308 €				308 308 €				308 308 €				308 308 €				308 308 €				0 €				1 540 €
G6 Adapter la prophylaxie du cheptel					3 000 3 000 €				0 €				0 €				0 €				0 €				3 000 €
G7 Encourager la réouverture des sous-bois	800 800 €				800 800 €				800 800 €				800 800 €				800 800 €				0 €				4 000 €
G8 Veiller et contrôler l'extension des plantes envahissantes	0 €				2 500 2 500 €				6 000 € 6 000 €				6 000 € 6 000 €				0 €				0 €				14 500 €
	0 €	9 500 €	0 €	9 500 €	0 €	2 000 €	0 €	2 000 €	0 €	2 000 €	0 €	2 000 €	0 €	3 000 €	0 €	3 000 €	0 €	3 000 €	0 €	3 000 €	0 €	2 000 €	0 €	2 000 €	21 500 €
E1 Mettre à jour la cartographie CHANE	7 500 7 500 €				0 0 €				0 € 0 €				0 € 0 €				0 € 0 €				0 € 0 €				7 500 €
E2 Etudier l'utilisation des gîtes	2 000 2 000 €				2 000 2 000 €				2 000 € 2 000 €				2 000 € 2 000 €				2 000 € 2 000 €				2 000 € 2 000 €				12 000 €
E3 Compléter les inventaires naturalistes	0 €				0 €				0 €				1 000 € 1 000 €				1 000 € 1 000 €				0 €				2 000 €
	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 250 €	0 €	1 250 €	0 €	543 €	0 €	543 €	0 €	9 370 €	0 €	9 370 €	0 €	1 793 €	0 €	1 793 €	0 €	543 €	0 €	543 €	13 500 €
C1 Diffuser une information régulière sur le Docob	0 €				1 250 1 250 €				0 €				0 €				1 250 1 250 €				0 €				2 500 €
C2 Organiser des animations	0 €				0 €				543 543 €				9 370 9 370 €				543 543 €				543 543 €				11 000 €
	0 €	14 000 €	1 500 €	15 500 €	0 €	16 600 €	0 €	16 600 €	0 €	19 900 €	0 €	19 900 €	0 €	16 600 €	0 €	16 600 €	0 €	16 600 €	0 €	16 600 €	0 €	16 600 €	0 €	16 600 €	101 800 €
A1 Animer la mise en œuvre du Docob	14 000 14 000 €				14 000 14 000 €				14 000 14 000 €				14 000 14 000 €				14 000 14 000 €				14 000 14 000 €				84 000 €
A2 Réaliser des diagnostics individuels d'exploitation	1 500 1 500 €				0 €				0 €				0 €				0 €				0 €				1 500 €
A3 Réaliser des diagnostics bocagers individuels	0 €				0 €				3 300 3 300 €				0 €				0 €				0 €				3 300 €
A4 Assurer une expertise des études d'incidences	0 €				1 300 1 300€				1 300 1 300€				1 300 1 300€				1 300 1 300€				1 300 1 300€				6 500 €
A5 Mettre en place les indicateurs de suivi	0 €				1 300 1 300€				1 300 1 300€				1 300 1 300€				1 300 1 300€				1 300 1 300€				6 500 €
	0 €	23 500 €	5 408 €	28 908 €	17 000 €	25 350 €	3 908€	46 258 €	30 000 €	22 443 €	8 908 €	61 351€	6 000 €	28 970 €	8 908 €	43 878 €	0 €	21 393 €	3 908 €	25 301€	0 €	19 143 €	0 €	19 143 €	224 840 E

4. LA CHARTE NATURA 2000



CHARTe NATURA 2000
FR 8302014
« SITE DE TEISSIERES »
Arrêté préfectoral n°... du



Généralités

Issu de la Directive Habitats, Faune, Flore (1992), le réseau de sites Natura 2000 a pour but d'atteindre deux objectifs majeurs : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine culturel des territoires. A l'échelle européenne, le réseau de sites Natura 2000 héberge des espèces et des milieux naturels rares ou menacés dits d'intérêt communautaire. La démarche Natura 2000 passe par l'élaboration d'un document d'objectifs (Docob) défini en concertation avec les usagers de chaque site. Les acteurs locaux sont donc incités à s'engager pour la préservation de cette biodiversité par la souscription de charte et / ou de contrats Natura 2000.

Qu'est-ce que la charte Natura 2000 ?

Avec les contrats Natura 2000, la charte est un des outils d'adhésion aux objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire définis dans le Document d'Objectifs. Chaque charte est spécifique à un seul site Natura 2000.

Elle contient un ensemble de recommandations et d'engagements de gestion durable et courante des habitats et espèces d'intérêt européen. Les engagements peuvent relever d'une « intervention » réelle sur le terrain mais ils peuvent également être du type « non-intervention ».

Qui peut adhérer à la charte Natura 2000 et pour combien de temps ?

Toute personne physique ou morale, titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles incluses dans le site Natura 2000 peut adhérer à la charte. La charte ne peut couvrir que des parcelles incluses en partie ou en totalité dans le périmètre du site Natura 2000. Le signataire peut choisir d'adhérer à la charte pour une partie ou pour l'ensemble de ses parcelles concernées par le site. L'adhésion à la charte n'implique pas le versement d'une contrepartie financière. De plus, sa signature n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000.

Si les engagements souscrits sont respectés, la durée de validité de la charte est de 5 ans. Son renouvellement est soumis à la même procédure que sa mise en place. La résiliation avant terme est possible mais doit être officialisée par les services instructeurs : la Direction Départementale des Territoires (DDT).

En signant la Charte Natura 2000 :

- ☒ je marque mon adhésion en faveur de la préservation de la biodiversité du site
- ☒ je m'engage à respecter la réglementation en vigueur sur le site (loi sur l'eau...)
- ☒ je contribue au réseau européen Natura 2000 et je bénéficie des avantages fiscaux garantis par la Charte

Quels sont les avantages de l'adhésion à la charte Natura 2000 ?

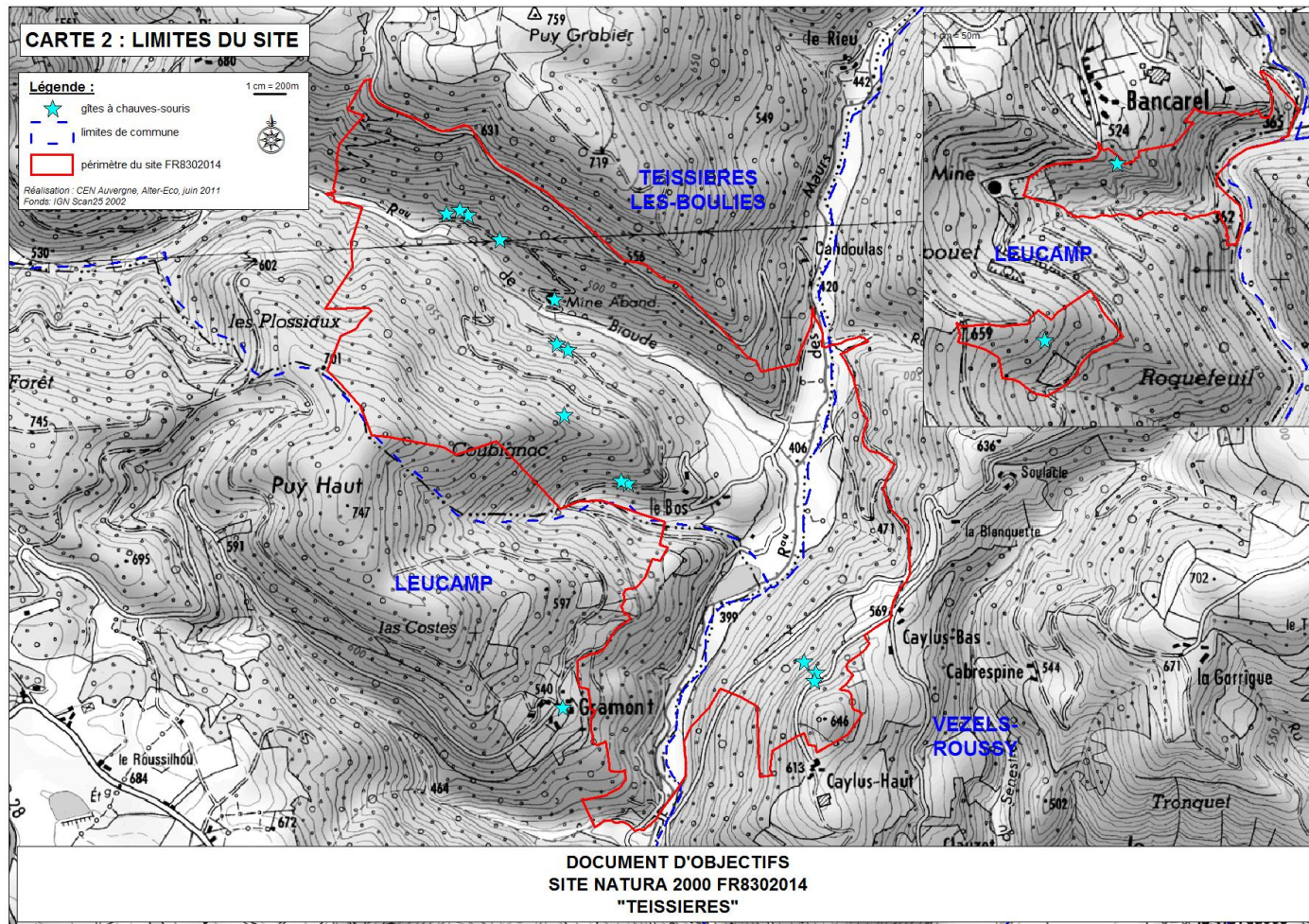
En application des articles L.414-3, R.414-11, R.414-12 et R.414-12-1 du code de l'environnement, l'adhésion et le respect des engagements de la charte donnent accès à certains avantages :

- L'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (la cotisation pour la Chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée).
- L'exonération des ¾ des droits de succession et donation
- La déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales

En forêt, l'adhésion à la charte en complément d'un document de gestion approuvé ou de l'engagement aux bonnes pratiques sylvicoles permet de justifier de garanties ou de présomptions de gestion durable des forêts sur les sites Natura 2000 qui permettent aux propriétaires forestiers d'accéder aux aides forestières publiques ainsi qu'à certaines exonérations fiscales (ISF, mutations à titre gratuit...).

Les exonérations sont applicables à compter de l'année suivant la signature de la charte et sont renouvelables.

Présentation du site Natura 2000



Le site Natura 2000 de « Teissière » concerne les communes de Teissières-les-Bouliès, Leucamp et Vezels-Roussy. Il s'étend sur 216 ha au niveau des anciennes concessions minières situées sur les versants boisés des ruisseaux des Bioude, du Maurs et du Goul.

Le site a été désigné au titre de Natura 2000 parce qu'il abrite au moins 11 espèces de chauves-souris. Parmi ces espèces, 4 sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats, Faune, Flore (1992) et sont donc à préserver en priorité.

Engagements et recommandations

Les engagements ci-dessous constituent la base de la Charte Natura 2000 et ce que vous devez respecter en échange de l'exonération fiscale. Ils sont indissociables les uns des autres : vous vous engagez sur l'ensemble des points, sans faire de tri.

Le respect de ces engagements peut faire l'objet d'un contrôle sur place par l'administration, en votre présence.

En cas de refus d'un contrôle ou de non respect des engagements, le préfet peut décider de la suspension des avantages pour une durée de 1 an.

Les **recommandations** ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques et de conseils par types de milieux. Elles ne font pas l'objet de contrôle administratif.

Pour faciliter la mise en œuvre de certaines de ces recommandations, nous vous conseillons de prendre contact avec la structure animatrice pour étudier les possibilités de contrats Natura 2000 ou mesures agri-environnementales.

Le cas échéant, vos mandataires doivent être cosignataires de la Charte (notamment dans le cas d'un bail rural).

(Pages suivantes : cochez les milieux sur lesquels vous vous engagez)

☐ Tous les milieux

Engagements soumis à contrôles

■ **J'informe tout prestataire et autre personne intervenant sur mes parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte).**

Cette information préalable ne sera nécessaire que si l'intervenant peut avoir des pratiques contraires aux dispositions de la charte (au besoin, contacter la structure animatrice pour vous assurer du contraire).

Point de contrôle : Possession d'un exemplaire de la charte par le prestataire.

■ **Je ne remblaie pas le terrain naturel et ne dépose pas de déchets (gravats, déchets...).**

La création de chemins, dessertes forestières est exempt de cet engagement.

Point de contrôle : affleurement du sol naturel sur les parcelles engagées

■ **J'autorise et je facilite l'accès à mes parcelles pour la structure animatrice ou ses prestataires** pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. La structure animatrice m'informerait préalablement des périodes et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations pour lesquelles ma responsabilité en cas d'accident ne sera pas engagée. Elle fournira au signataire les informations d'ordre écologique disponibles pour les parcelles engagées et les éléments de gestion préconisés dans le DOCOB.

Point de contrôle : Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure animatrice

■ **Je n'implante pas d'espèces envahissantes** (liste en annexe 1)

Point de contrôle : absence de constat d'introduction volontaire ou de plantation d'espèce envahissante (plantation)

Recommandations

Proscrire les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants ou épandages aux abords des habitats d'intérêt communautaire et des gîtes à chauves-souris.

Respecter les chemins et accès balisés, limiter au maximum l'utilisation d'engins motorisés au sein des milieux naturels du site en dehors des usages professionnels ; éviter la divagation des animaux domestiques (chiens, chats...)

Limiter au maximum les interventions sur la végétation (type débroussaillage) entre le 15 mars et le 15 juillet et éviter l'écobuage à proximité des gîtes à chauves-souris.

Adapter (en fréquence, en intensité, en modalité) les manifestations induisant un accroissement important de la fréquentation dans le site Natura 2000

Informez la structure animatrice de l'apparition de toute nouvelle station d'espèces végétales exotiques envahissantes sur le site

Informez la structure animatrice de toute dégradation constatée sur les habitats d'intérêt communautaire.

□ **Les prairies et les pelouses**

Ces structures de végétation sont représentées par les pelouses (étendues herbeuses) et les prairies fauchées et/ou pâturées, qu'elles soient humides ou sèches. Créés et maintenus par l'homme, ces milieux sont généralement très propices au développement des insectes, notamment les prairies naturelles pâturées et gérées de manière extensive. En mosaïque avec des éléments bocagers, ils constituent les territoires de chasse indispensables à certaines espèces de chauves-souris, comme le Petit Rhinolophe.

Engagements soumis à contrôles

■ **Je maintiens les zones humides** en n'autorisant pas la création de drains enterrés ou de fossé collecteur à ciel ouvert.

La création de rase et leur entretien selon un profil type de 30cm x 30cm est possible, sous réserve de l'autorisation de l'administration compétente (Direction départementale des territoires – Aurillac).

Point de contrôle : contrôle sur place du maintien des zones humides

■ **Je maintiens l'ouverture et la qualité des prairies** et des pelouses en ne procédant à :

aucune plantation forestière sauf dans le cas de création, maintien ou restauration de haies, vergers ou bosquets feuillus <0,5 ha,

aucun usage de pesticide en plein

Pour les herbicides en aspersions ponctuelles (et pour l'entretien des clôtures), je respecte une distance « non traitée » de 5m de large depuis les berges des cours d'eau.

Point de contrôle : contrôle sur place après état des lieux préalable

■ **Je ne détruis pas le couvert herbacé** par action mécanique ou chimique (labour, désherbage chimique, dépôt de tas de fumiers, engrais...)

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de retournement et autres destructions.

Recommandations

Limiter la fertilisation azotée des pacages pour ne pas favoriser la disparition des plantes à fleurs (banalisation) et la diminution de la qualité fourragère de la parcelle

Eviter le chaulage systématique des prairies naturelles qui contribue également à la banalisation de la flore. Adapter la fréquence et les quantités aux résultats des analyses de sols.

Eviter le parage d'animaux avec complémentation alimentaire (risque de mise à nu et surpiétinement des sols, développement d'une flore indésirable).

Dans le cadre de la prophylaxie des troupeaux, privilégier des molécules antiparasitaires ayant le moins d'impact possible sur les invertébrés coprophages constituant une part importante de la ressource alimentaire des chauves-souris (cf. liste en annexe 2).

En cas d'attaque parasitaire nécessitant l'utilisation d'une molécule à « impact fort », veillez à ne pas introduire les animaux traités sur les parcelles engagées avant la fin du délai d'attente du produit commercial : minimum 15 jours (cf. notices vétérinaires).

□ **Les haies, les bosquets et les ripisylves**

Les effets de lisières apportées par les haies et bosquets bocagers ainsi que les arbres en bord de cours d'eau (ripisylves) augmentent la diversité et la quantité d'espèces présentes dans les prairies, notamment au niveau de la flore, des petits mammifères et des insectes. Une trame bocagère préservée contribue à limiter l'érosion des sols, le ruissellement des eaux de pluies, la force et la vitesse des crues, phénomènes particulièrement sensibles en bord de cours d'eau. En zone d'épandage de matière organique, elle va donc également diminuer les transferts de fertilisants dans les milieux aquatiques, réduisant ainsi les risques de pollution diffuse. Les haies et les bosquets constituent en outre des abris pour le cheptel domestique, lors des intempéries ou des fortes chaleurs. Enfin, le maillage bocager pris dans son ensemble est visuellement structurant dans le paysage, autant pour les hommes que pour la faune sauvage. Il offre de nombreux points de repère et facilite les déplacements ; certaines espèces de chauves-souris (comme le Petit Rhinolophe) s'en servent d'ailleurs comme « route d'accès » à leurs territoires de chasse ou leur gîte d'hivernage.

Engagements soumis à contrôles

■ **Je maintiens les linéaires boisés et les bosquets** présents sur ma (mes) parcelle(s) engagées.

L'arasement n'est pas favorable à la préservation d'une trame bocagère cohérente et remplissant pleinement ses fonctions. L'entretien par le biais des coupes en cépée (pour la production de bois de chauffage) reste toléré s'il ne compromet pas le renouvellement naturel de la structure bocagère.

Point de contrôle : contrôle sur place du maintien des éléments bocagers

■ **Je conserve au minimum 50% des arbres morts ou sénescents présents dans mes haies ou mes bosquets**, lors des opérations de coupe ou d'entretien.

Point de contrôle : contrôle sur place de la présence des arbres correspondants.

Recommandations

Privilégier un entretien des haies en forme de « voûte », en procédant seulement à un élagage des branches basses jusqu'à une hauteur indicative de 2 à 3m). Le reste du houppier ne sera pas taillé, sauf exception liée à la sécurité d'équipement d'intérêt général (ligne électrique ou téléphonique).

Le brûlage en pied de haie n'est pas recommandé, car il fragilise les arbres soumis à la chaleur, tant au niveau du système racinaire que des parties aériennes. Ils deviennent plus sensibles aux attaques des parasites.

■ **Je préserve mes ripisylves du piétinement du bétail.**

La pose d'une clôture à quelques mètres des berges du cours d'eau permet le renouvellement naturel de la bordure boisée, en empêchant l'abroustissement et le piétinement des jeunes plants. Cela permet également de réduire l'effondrement des berges, le dessouchage des arbres et la formation d'embâcles en aval.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de piétinement de la ripisylve et des berges

■ **Je ne dessouche pas les arbres**, que ce soit au niveau des haies, des bosquets ou des ripisylves.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de traces de dessouchage sur les berges

(pas de recommandation supplémentaire)

□ Les milieux forestiers

Recouvrant plus de 80% du site, les espaces boisés offrent un large cortège d'insectes convoités par certaines espèces de chauves-souris dites « sylvicoles ». De plus, ces milieux et surtout leurs lisières sont très utilisés lors de leurs déplacements au sein des terrains de chasse.

Engagements soumis à contrôles

■ **Je conserve un minimum de 4 arbres sénescents par hectare, dépérissants à cavité ou mort sur pied** pied dans l'étage dominant d'un diamètre supérieur ou égal à 30cm à 1m30. Les parcelles ou parties de parcelles ne contenant pas de tels arbres au moment de l'adhésion (jeunes peuplements ou jeunes plantations) ne sont pas concernées par cet engagement.

En cas de risque sanitaire ou de mise en danger du public, l'arbre (ou les arbres) concerné peut-être abattu, après qu'un expert se soit assuré de l'absence de chauves-souris.

Point de contrôle : contrôle sur place de la présence des arbres correspondants et du sous-étage

■ **Je maintiens en état les forêts des versants.** Je ne pratique pas de coupe à blanc sans préserver des espaces intacts de toute intervention au sein des parcelles exploitées. Je ne transforme pas les peuplements feuillus en peuplement mixte ou résineux.

Point de contrôle : contrôle sur place, absence de coupe à blanc et vérification de la continuité du peuplement après exploitation.

Recommandations

Privilégier la régénération naturelle des peuplements et réduire progressivement les essences qui ne sont pas naturellement présentes en Auvergne.

Ne pas exploiter 100% du volume sur pied en un seul passage.

Conserver un maximum de bois mort, sur pieds, volis ou chablis afin de conserver la disponibilité alimentaire pour les chauves-souris (la présence d'une grande quantité de bois mort dans la forêt garantit une bonne productivité en insectes).

Maintenir une proportion d'au moins 20% de feuillus dans les peuplements résineux, y compris les reboisements, répartie en bosquets ou en lisières.

En cas de gestion forestière, favoriser la diversité des essences, des strates et des classes d'âge.

□ Les chauves-souris

Le site de Teissières abrite 4 espèces de chauves-souris d'intérêt européen et 5 autres d'intérêt national ; toutes sont protégées en France car leurs populations diminuent d'année en année, en raison de la destruction de leurs habitats vitaux.

Ayant entraîné la désignation du site en Natura 2000, il convient de préserver au mieux les éléments paysagers, naturels et artificiels (cavités minières, bâtiments) qui permettent aux chauves-souris de se maintenir dans le site et de satisfaire leur besoin vital d'hiberner en toute tranquillité à la saison hivernale.

Engagements soumis à contrôles

■ **Je ne ferme pas hermétiquement les accès aux gîtes** préalablement identifiés (cavité, faille rocheuse...), sous peine d'entraîner intentionnellement la mort des chauves-souris (cf. réglementation - espèce protégée) et conserver un espace pour permettre la circulation des animaux : demander conseil à la structure animatrice.

Point de contrôle : contrôle sur place du maintien des accès aux gîtes pour les chauves-souris.

■ **Je limite au maximum le dérangement des chauves-souris dans les gîtes bâtis préalablement identifiés en période d'hibernation – de début novembre à fin mars - (pas de travaux, ni bruit prolongé, feu, installation d'éclairage, effarouchement volontaire).**

Point de contrôle : Contrôle sur place de la présence régulière des chauves-souris.

■ **Je n'effectue pas de coupe d'arbres sur un gîte arboricole connu** (défini et marqué par l'intermédiaire de la structure animatrice).

Point de contrôle : arbre marqué non affecté

■ **Je préviens la structure animatrice de la programmation de travaux (tous types) aux abords et dans les gîtes préalablement identifiés** afin de bénéficier de ses conseils pour permettre la préservation des chauves-souris (période préférentielle, techniques alternatives, aides financières possibles etc.).

Point de contrôle : Correspondance avec la structure animatrice. Vérification de terrain.

■ **Je préviens la structure animatrice en cas de vente** de ma (mes) parcelle(s) engagée(s) dans la charte.

Recommandations

Eviter tout contact direct avec les chauves-souris : il comporte un risque de blessure, autant pour l'animal apeuré (tentative de dégagement et de fuite) que pour l'homme (morsure de défense)

Liste des propriétés engagées

Listez ici les parcelles vous appartenant et que vous souhaitez engager dans la Charte Natura 2000 :

Commune	Section	Numéro de parcelle	Surface cadastrale		
			ha	a	ca

Fait le, à.....
Signature(s) du ou des propriétaires en cas d'indivision

Fait le, à.....
Signature de l'exploitant le cas échéant

ANNEXE 1 : LISTE DES PRINCIPALES ESPECES VEGETALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN AUVERGNE, A NE PAS INTRODUIRE

(Source : Groupe Régional Auvergne Plantes Exotiques Envahissantes & Conservatoire National Botanique du Massif Central, 2009)

Cette liste est divisée en deux grandes catégories : les espèces prioritaires (en rouge) et les espèces secondaires (en jaune). Certaines espèces sont qualifiées de prioritaires du fait de l'importance de la menace qu'elles font peser sur la conservation des habitats et de la biodiversité, ainsi que pour deux d'entre elles sur des problèmes de santé publique.



Espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes en Auvergne



Taxon	Nom français
Espèces prioritaires menaçant la conservation des habitats et de la biodiversité	
<i>Egeria densa</i> Planch.	Elodée dense
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	Balsamine glanduleuse (de l'Himalaya)
<i>Lagarosiphon major</i> (Ridl.) Moss	Grand Lagarosiphon
<i>Ludwigia</i> plurisp.	Jussie à grandes fleurs
<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet	Jussie faux-Pépils
<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H. Raven	Jussie faux-Pépils
<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc.	Myriophylle du Brésil
<i>Paspalum distichum</i> L.	Paspale distique
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Renouée du Japon
<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F. Schmidt) Nakai	Renouée de Sakhaline
<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrték & Chrtkova	Renouée de Bohême
Espèces prioritaires posant des problèmes de santé publique	
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.	Ambrosie à feuilles d'armoise
<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier	Berce du Caucase
Espèces secondaires	
<i>Acer negundo</i> L.	Erable négundo
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle	Ailanthie glanduleux (Faux-verru du Japon)
<i>Amorpha fruticosa</i> L.	Faux-Indigo
<i>Artemisia</i> plurisp.*	Armoise annuelle
<i>Artemisia annua</i> L.	Armoise annuelle
<i>Artemisia verlotianum</i> Lamotte	Armoise des frères Verlot
<i>Aster</i> plurisp.	Aster lancéolé
<i>Aster lanceolatus</i> Willd.	Aster lancéolé
<i>Aster novae-angliae</i> L.	Aster de Nouvelle-Angleterre
<i>Aster novi-belgii</i> L.	Aster de Nouvelle-Belgique
<i>Aster x salignus</i> Willd.	Aster à feuilles de saule
<i>Aster x versicolor</i> Willd.	Aster changeant
<i>Azolla filiculoides</i> Lam.	Azolla fausse-fougère
<i>Bidens frondosa</i> L.	Bident feuillu
<i>Buddleia davidii</i> Franch.	Buddleia de David (Arbre aux papillons)
<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brd.*	Campylopus introflexus
<i>Collomia grandiflora</i> Douglas ex Lindl.*	Collomie à grandes fleurs
<i>Conyza</i> plurisp.	Vergerette de Blake
<i>Conyza blakei</i> (Cabrera) Cabrera*	Vergerette de Blake
<i>Conyza bonariensis</i> (L.) Cronquist	Vergerette de Buenos Aires
<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronquist	Vergerette du Canada
<i>Conyza floribunda</i> Kunth	Vergerette à fleurs nombreuses
<i>Conyza sumatrensis</i> (Retz.) E. Walker	Vergerette de Sumatra
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.	Herbe de la Pampa
<i>Crassula helmsii</i> (T.Kirk) Cockayne	Orpin de Helms
<i>Elodea</i> plurisp.	Elodée du Canada
<i>Elodea canadensis</i> Michx.	Elodée du Canada
<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St John	Elodée de Nuttall
<i>Galecta officinalis</i> L.*	Galecta officinal
<i>Helianthus</i> plurisp.*	Helianthe rude
<i>Helianthus pauciflorus</i> Nutt.	Helianthe rude
<i>Helianthus tuberosus</i> L.	Helianthe tubéreux (Topinambour)
<i>Helianthus x laetiflorus</i> Pers.	Helianthe vivace
<i>Hydrocotyle ranunculoides</i> L.f.	Hydrocotyle fausse-renoncule
<i>Impatiens balfouri</i> Hook.f.	Balsamine de Balfour
<i>Impatiens capensis</i> Meerb.	Balsamine du Cap
<i>Impatiens parviflora</i> DC.*	Balsamine à petites fleurs
<i>Lemna</i> plurisp.	Lemna minuscule
<i>Lemna minuta</i> Kunth	Lemna minuscule
<i>Lemna turionifera</i> Landolt	Lemna à turionifère
<i>Lindernia dubia</i> (L.) Pennell	Lindernie douteuse
<i>Lysichiton americanum</i> Hulten & H.St John*	Lysichiton d'Amérique
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch	Vigne-vierge à cinq folioles
<i>Paspalum dilatatum</i> Poir.	Paspale dilaté
<i>Phyllostachys</i> plurisp., <i>Sasa</i> plurisp., <i>Pleioblastus</i> plurisp., <i>Sinuarundinaria</i> plurisp...*	Bambous
<i>Phytolacca americana</i> L.	Raisin d'Amérique
<i>Polygonum polystachium</i> Meisn.	Renouée à épis nombreux
<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Laurier-cerise
<i>Prunus serotina</i> Ehrh.*	Cerisier tardif
<i>Rhus</i> plurisp.*	Sumac de Virginie
<i>Rhus typhina</i> L.	Sumac de Virginie
<i>Rhus coriaria</i> L.	Sumac des corroyeurs
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia
<i>Senecio maequidens</i> DC.	Senecion du Cap
<i>Solidago</i> plurisp.	Verge d'or du Canada
<i>Solidago canadensis</i> L.	Verge d'or du Canada
<i>Solidago gigantea</i> Aiton subsp. <i>serotina</i> (Kuntze) McNeill	Verge d'or géante
<i>Sporobolus</i> plurisp.*	Sporobole de l'Inde
<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br.	Sporobole de l'Inde
<i>Sporobolus vaginiflorus</i> (Torr.) Wood	Sporobole à inflorescences engainées
<i>Veronica peregrina</i> L.*	Véronique voyageuse
<i>Xanthium</i> plurisp.	Lampoude blanchâtre
<i>Xanthium albidum</i> (Widder) Scholz & Sukkop	Lampoude blanchâtre
<i>Xanthium italicum</i> Moretti	Lampoude d'Italie
<i>Xanthium orientale</i> L.	Lampoude à gros fruits
<i>Xanthium spinosum</i> L.	Lampoude épineuse

* : Espèces exotiques considérées comme envahissantes en Auvergne, mais qui ne sont pas présentes sur la liste d'espèces du Bassin Loire-Bretagne

ANNEXE 2 : RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES TRAITEMENTS ANTIPARASITAIRES en fonction de leur impact sur l'environnement



Classement par molécule active

matière active	parasites ciblés	impact sur entomofaune et environnement
Albendazole	Strongles, douve, taenia	IMPACT FAIBLE
Fébantel	Strongles, taenia	
Fenbendazole	Strongles, taenia	
Flubendazole	Strongles, taenia	
Mébandazole	Strongles, taenia	
Oxfendazole	Strongles, taenia	
Nétobimin	Strongles, douve, taenia	
Oxibendazole	Strongles, ascaris	
Triclabendazole	Douve	
Thiabendazole	Strongles, ascaris	
Lévamisole	Strongles	
Nétobimin	Strongles, douve, taenia	
Closantel	Douve	Impact faible en traitement d'automne ou d'entrée à l'étable uniquement
Oxyclosanide	Douve, taenia	
Praziquantel	Douve, taenia	
Moxidectine	Strongles, ascaris, oxyures, gale, autres nématodes	Impact moyen, à employer en dehors des pâtures humides et riveraines de cours d'eau
Piperazine		IMPACT FORT - INDESIRABLE
Doramectine		
Eprinomectine		
Abamectine		
Ivermectine		
Selamectine		
Tétrahydropyrimidines		Impact non connu

5. LES CONTRATS NATURA 2000

Les 9 actions de gestion qui concernent des travaux de restauration et d'entretien, s'appuient sur la mobilisation de 21 mesures de Contrats Natura 2000, dont le détail figure dans le tableau suivant.

Code Action	Type de contrat	Code mesure	Intitulé
G1	Contrat N2000	A32323P	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation du site
		A32327P	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
G3		A32303P	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
		A32303R	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
		A32304R	Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts
G4		F22701	Création de clairières ou de landes
		F22702	Création ou rétablissement de mares forestières
		F22705	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production
		F22709	Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt
		F22711	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
		F22712	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
G5		F22714	Investissements visant à informer les usagers de la forêt
		A32306R	Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers
		A32306P	Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
		A32311R	Entretien de ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
G9		A32311P	Restauration de ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
		A32303P	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
		A32303R	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
		A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
G8		A32327P	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
		A32320P et R	Chantier d'élimination ou limitation d'espèces indésirables

6. LES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES (MAE T)

MAE T « prairies pâturées et fauchées »	
Socle_H01	Gestion des surfaces en herbe
HERBE_01	Enregistrement des pratiques de pâturage et interventions mécaniques
HERBE_02	Limitation de la fertilisation azotée – <i>pas de chaux</i>
<i>Azoté total limité 40 uN - azoté minéral limité 40 uN</i>	
HERBE_04	Ajustement de la pression de pâturage <i>Chargement moyen annuel inférieur à 1.2 UGB/ha sur la période autorisée</i>
Indemnisation : 228 € / ha / an	

MAE T « parcours boisés»	
Socle_H01	Gestion des surfaces en herbe
HERBE_01	Enregistrement des pratiques de pâturage et interventions mécaniques
HERBE_09	Gestion pastorale
<i>Pas de mise à nu du sol > 5% surface engagée</i>	
<i>Pas de sous pâturage : recouvrement des ligneux < 20% surface engagée (genêt, ronce, saule, prunellier)</i>	
HERBE_10	Gestion des pelouses et landes en sous-bois
<i>Min. 1 intervention mécanique par an, période : octobre à avril</i>	
<i>Type de travaux : coupe, élagage, gyrobroyage</i>	
<i>Exportation obligatoire des produits de coupe et élagage. Brûlage en tas autorisé dans les limites de l'arrêté préfectoral et de la sécurité du site.</i>	
Indemnisation : 226 € / ha / an	

MAE T « entretien du bocage »	
LINEA_01	Entretien de haies <i>1 taille en 5 ans min. – objectif : formation en voûte</i> <i>Intervention entre novembre et mi-mars</i> <i>Pas de matériel éclatant les branches ni brûlage en pied de haie</i> <i>Si plantations : uniquement feuillus + paillage biodégradable</i>
Indemnisation : 0,15 € / ml / an	

MAE T « entretien de la ripisylve»	
LINEA_02	Entretien des ripisylves <i>2 élagages en 5 ans</i> <i>Intervention entre septembre et janvier</i> <i>Pas de matériel éclatant les branches, dessouchage interdit</i> <i>Coupe des arbres penchés > 45° côté cours d'eau</i> <i>1 enlèvement des embâcles sans pénétration dans le cours d'eau, uniquement si ennoiment parcelles riveraines</i> <i>Si plantations : uniquement aulnes et frênes + paillage biodégradable</i>
Indemnisation : 0,58 € / ml / an	

7. LE SUIVI DU SITE ET LES INDICATEURS D'EVALUATION DU DOCOB

Le Docob dans son ensemble et chaque fiche action seront évalués en fonction des indicateurs définis ci-après (indicateurs qualitatifs ou quantitatifs). En Rouge, indicateurs prioritaires.

Type	Indicateurs	Unité	Rattachement opération	Etat initial
Indicateurs de pression	Indicateurs de pression d'origine humaine			
	Projets soumis à étude d'incidence	Nombre	A4, G1, G2	
	Nombre d'habitants permanents	Nombre (INSEE)	A4, C1, C2	
	Surface agricole (îlots PAC)	ha	G3, G6, G7, A2, A3	
	Pression moyenne de pâturage	UGB/ha/an	G3, G7, A2	
	Espèces exotiques envahissantes	Nombre stations / surface	G9	
	Indicateurs de pression d'origine naturelle			
	Rapport milieux ouverts / milieux fermés	%	E1, E3	
	Précipitations annuelles (sécheresse)	mm/m ² /an	E3	
	Température (gel)	Nb de jours de gel /an	E3	

Type	Indicateurs	Unité	Rattachement opération	Etat initial
------	-------------	-------	------------------------	--------------

Indicateurs d'état	Indicateurs d'état globaux			
	Etat global de conservation des habitats d'IC	note sur 20	E1	
	Surface de l'ensemble des habitats d'IC	ha	E1	
	Nombre d'habitats d'IC	Nbre	E1	
	Relevés phytosociologiques du 91EO	Qualitatif	E1	
	Relevés phytosociologiques du 4030	Qualitatif	E1	
	Relevés phytosociologiques du 9120	Qualitatif	E1	
	Relevés phytosociologiques du 6410	Qualitatif	E1	
	Etat global de conservation des espèces d'IC	note sur 20	E1, E2	
	liste espèces d'intérêt communautaire (annexe II)	liste qualitative	E2	
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Nbre total d'individus en repro (maximum)	E2	
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Nbre total d'individus en hibernation (maximum)	E2	
	Autres espèces Chiroptères	Nbre total d'individus (maximum)	E2	
	Autres espèces Chiroptères	Nbre total d'espèces	E2	
	Autres espèces d'intérêt européen	Abondance relative	E1	
	Espèces animales sur Liste rouge régionale	Nombre espèces remarquables	E2	
	Espèces végétales sur Liste rouge régionale	Nombre espèces remarquables	E1	
	Indicateurs d'état liés à une action précise			
	Surface habitats reconquis sur zones contractualisées	ha	G8, G9	

Type	Indicateurs	Unités	Rattachement opération	Etat initial
Indicateurs de réponse	Indicateurs de réponse globaux			
	Surface périmètre Natura 2000	Ha	A1	
	Surface avec protection réglementaire	Ha	A1	
	Participations réunions/rendez-vous	Nombre	A1, C2	
	Niveau de satisfaction du comité de suivi	%	A1	
	Total acteurs du site informés ou contactés	Nombre/an	C1, C2, A1	
	Collectivités informées/contactées	Nombre/an	C1, A1	
	Propriétaires informés/contactés	Nombre/an	G1, C1, A1	
	Agriculteurs informés/contactés	Nombre/an	G3, A1, A2, A3	
	Autres acteurs locaux informés/contactés	Nombre/ an	C1, C2, A1	
	Contractualisation charte Natura 2000	Nbre chartes & Ha	A1	
	Surface totale contractualisée (MAET, Charte, PG forestier)	Ha	A1	
	Contractualisation MAET	Nbre exploitation & Ha	A1, A2, A3	
	Contrats Natura 2000	Nbre contrat & Ha	A1	
	Acquisition à but environnemental	Ha, Nb de parcelles	A1, G2, G5	
	Autres accords amiables de gestion	nombre, Nb de parcelles	A1, G5	
	Budget engagé	€	A1	
	Articles de presse	Nombre	C1	
	Outils de communication	Nombre	C1	
	Etudes naturalistes	Nombre	E1, E2	

ANNEXES

ANNEXE 1 : Abréviations

CBNMC : Conservatoire botanique national du Massif Central
CEN Auvergne : Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne
COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
Contrats N2 : contrats Natura 2000
CRAE : Commission Régionale Agro-Environnementale
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
DDT : Direction départementale du territoire
DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EIN2 : évaluation des incidences Natura 2000
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
MAET : Mesures agro-environnementales territorialisées
MEDAD : Ministère de l'écologie, du développement, et de l'aménagement durables
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ex CSP)
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

ANNEXE 2 : Arrêté préfectoral de composition du Comité de Pilotage

ARRÊTÉ n° 2010- 1288
portant modification de la composition du comité de pilotage et de suivi du site d'intérêt
communautaire
FR 830 2014 - Site de Teissières

Le Préfet du Cantal, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la décision de la Commission européenne du 7 décembre 2004 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale,

Vu le code de l'environnement, dans ses parties législative et réglementaire, livre IV, titre I^{er}, chapitre IV, relatif à Natura 2000, notamment ses articles L 414-1 et suivants et R 414-1 et suivants,

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Vu le décret n°229-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

Vu le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles,

Vu l'arrêté préfectoral n°2009-1150 du 10 août 2009 portant création du comité de pilotage et de suivi du site d'intérêt communautaire, FR 830 2014 - Site de Teissières,

Vu l'arrêté préfectoral n°2009-1518 du 12 novembre 2009 portant modification de la composition du comité de pilotage et de suivi du site d'intérêt communautaire FR 830 2014 - Site de Teissières,

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2009-1150 du 10 août 2009 portant création du comité de pilotage et de suivi du site d'intérêt communautaire FR 830 2014 - Site de Teissières est rédigé comme suit :

Représentants des services et des établissements publics de l'État siégeant à titre consultatif

Le Préfet du Cantal,
Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne,
Le Directeur Départemental des Territoires du Cantal,
Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Cantal,
Le Délégué départemental du Cantal de l'Agence Régionale de Santé Auvergne,
Le Chef de l'unité territoriale du Cantal de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne,
Le chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile du Cantal,
Le commandant du groupement de gendarmerie du Cantal,
Le délégué régional de l'Agence de l'eau Adour – Garonne,
Le chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage du Cantal,
Le chef du service départemental de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques du Cantal,
Le Directeur de l'agence départementale de l'Office National des Forêts du Cantal,

Chaque membre peut se faire représenter par un membre du service ou de l'organisme auquel il appartient.

1

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

Le Président du Conseil Régional d'Auvergne,
Le Président du Conseil Général du Cantal,
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac,
Le Président de la Communauté de Communes de Montsalvy,
Le Maire de Leucamp,
Le Maire de Teissières les Bouliès,
Le Maire de Vézels-Roussy,

Chaque membre peut se faire représenter par un membre de sa collectivité ou de son groupement.

Représentants des propriétaires, usagers et socioprofessionnels

Le Président de la Chambre d'Agriculture du Cantal,
Le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cantal,
Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal,
Le Président du Syndicat des forestiers privés du Cantal,
Le Président du Comité Départemental du Tourisme du Cantal,
Le Président du Syndicat de la propriété agricole du Cantal,
Le Président de la Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Cantal,
Le Président des Jeunes agriculteurs du Cantal,
Le Directeur de l'Association départementale pour l'amélioration des structures des exploitations agricoles du Cantal,
Le Président de la Confédération paysanne du Cantal,
Le Président du Comité départemental de la fédération française de randonnée pédestre du Cantal,
Le Président du Comité Départemental de la Fédération française de la montagne et de l'escalade du Cantal,
Le Président de la Fédération départementale des chasseurs du Cantal,
Le Directeur du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute – Auvergne,
Le Directeur du Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne,
Le Président de la Fédération Régionale pour la Nature et l'Environnement d'Auvergne,
Le Président de la Fédération pour la Pêche et la protection des milieux aquatiques du Cantal,
Le Directeur du Conservatoire botanique National du Massif Central,
Le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux d'Auvergne,
Le Président de Chauves - Souris Auvergne,
Le Président du Syndicat des mécontents du système agricole du Cantal,

Chaque membre peut se faire représenter par un membre du service ou de l'organisme auquel il appartient.

Article 2 – Les dispositions de l'arrêté préfectoral n°2009-1150 du 10 août 2009 portant création du comité de pilotage et de suivi du site d'intérêt communautaire, FR 830 2014 - Site de Teissières non expressément modifiées demeurent inchangées.

Article 3 – L'arrêté préfectoral n°2009-1518 du 12 novembre 2009 portant modification de la composition du comité de pilotage et de suivi du site d'intérêt communautaire FR 830 2014 - Site de Teissières est abrogé à compter du présent arrêté.

Article 4 – Le Secrétaire Général de la Préfecture du Cantal, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne, le Directeur Départemental des Territoires, les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Aurillac, 18 SEP. 2010

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,



Laurent VERCRUYSSEN

2

